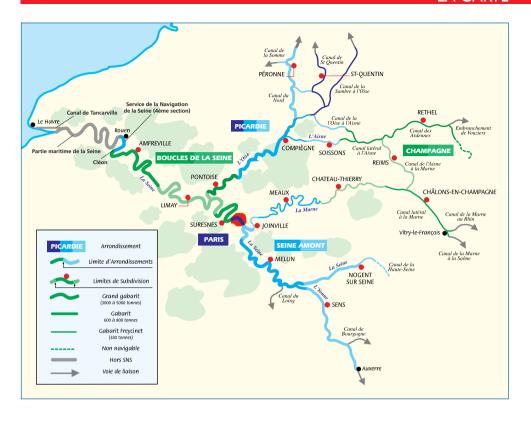


Rédaction et réalisation : Service Navigation de la Seine, Direction interrégionale du bassin de la Seine, Port autonome de Paris.

Conception et réalisation du guide : Apocope Photo de couverture : Port Autonome de Paris/Magdeleine Bonnamour

Le bassin de la Seine

LA CARTE



Le bassin de la Seine, constitué du fleuve et de ses affluents, l'Yonne, l'Oise, la Marne et l'Aisne, s'étend sur 17 départements et 5 régions. Il représente près de 1 500 kilomètres de voies navigables, soit environ un quart du réseau navigable français.

Outre sa fonction de navigation commerciale et touristique, ce bassin est également domaine de loisirs et source d'alimentation en eau des populations et des industries. I 300 agents veillent chaque jour sur ce patrimoine inestimable.

Naviguer sur le bassin de la Seine





a pratique de la navigation en rivière requiert un certain nombre de connaissances. Qu'il s'agisse de la réglementation, de la sécurité sur le bateau ou de la pratique du passage des écluses, des renseignements vous seront utiles pour mieux appréhender votre voyage.

Voies Navigables de France, le service Navigation de la Seine et le Port autonome de Paris ont édité, pour vous, ce guide pratique.

Selon une logique d'itinéraire, vous trouverez, sur la Seine en aval et en amont de Paris, sur l'Oise, l'Yonne, la Marne, les canaux de Champagne et de Picardie, des informations sur les haltes de plaisance, les ports, les chantiers navals, les rampes de mise à l'eau....

Pour les compléter, des cartes et des indications touristiques vous permettront une meilleure programmation de votre voyage.

Paré pour l'aventure, il ne vous reste plus qu'à partir!

Nous vous souhaitons un agréable voyage sur notre réseau.

Sommaire

AVANT DE PARTIR		LES VOIES NAVIGABLES
Les formalités administratives	6	Caractéristiques technique
Choisir son itinéraire	7	Tourisme : où s'informer ?
Naviguer en toute sécurité		Equipements d'accueil et s
Quelques règles de route	8	Adresses utiles
Respecter les limitations de vitesse	9	Les points d'accueil VNF
Amarrage et stationnement	10	Les commissions de surve
Horaires et fonctionnement des écluses	11	La police de la navigation
	15	Les secours
Présentation des ouvrages	17	Les secours Les centres d'annonce des
Quelques règles de bonne conduite	• • •	
Les zones autorisées à la pratique des sports nautiques	18	Service Navigation de la S
LA SEINE AVAL ET L'OISE		Les organismes profession
Caractéristiques techniques et informations navigation	32	Les fédérations sportives
Tourisme : où s'informer ?	33	Autres interlocuteurs
Equipements d'accueil et services	34	Les bateaux-écoles
		TEXTES RÉGLEMENTAI
PARIS SUR SEINE - LES CANAUX SAINT-DENIS ET SAINT-MARTIN		Réglementation de la navi
Caractéristiques techniques et informations navigation	43	Matériel de sécurité
Tourisme : où s'informer ?	43	i laterier de securite
Equipements d'accueil et services	44	LEXIQUE
LA SEINE AMONT, L'YONNE ET LE LOING		LES SIGNAUX DE LA V
Caractéristiques techniques et informations navigation	48	
Tourisme : où s'informer ?	49	LÉGENDE
Equipements d'accueil et services	50	
La Marne, L'Ourcq et les canaux en Champa		
Caractéristiques techniques et informations navigation	58	
Tourisme : où s'informer ?	59	

Equipements d'accueil et services

LES VOIES NAVIGABLES DE PICARDIE	
Caractéristiques techniques et informations navigation	68
Tourisme : où s'informer ?	69
Equipements d'accueil et services	70
A	
Adresses utiles	
Les points d'accueil VNF	74
Les commissions de surveillance	74
La police de la navigation	74
Les secours	74
Les centres d'annonce des crues	75
Service Navigation de la Seine	76
Les organismes professionnels et associations d'usagers	76
Les fédérations sportives	76
Autres interlocuteurs	76
Les bateaux-écoles	77
TEXTES RÉGLEMENTAIRES	
Réglementation de la navigation de plaisance	80
Matériel de sécurité	81
LEXIQUE	
Les Signaux de la Voie Navigable	
LÉGENDE	

60

Avant de partir

LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

CONCERNANT LE BATEAU ...

Les règles de construction :

Tout constructeur professionnel doit obtenir le label "CE", ou autocertification. Tout constructeur amateur doit obtenir un agrément d'une Commission de surveillance (dont vous trouverez la liste page 74).

L'inscription:

Tout bateau de plus de 5 mètres de long ou d'une puissance supérieure à 4,5 KW et de moins de 10 tonnes doit posséder un certificat international de bateau de plaisance qui vaut inscription et permis de navigation. Ce numéro d'inscription est attribué par une Commission de surveillance et doit être peint sur la coque. Les bateaux possédant un numéro d'inscription maritime peuvent circuler sur les eaux intérieures

L'assurance:

Elle n'est pas obligatoire pour les dommages causés au tiers. Elle est cependant recommandée.

Le matériel de sécurité :

Un équipement réglementaire particulier doit être prévu à bord du bateau. La liste du matériel d'armement nécessaire pour les bateaux de plaisance de moins de 24 m vous est fournie page 81.

Informations complémentaires : Les embarcations non motorisées telles que les avirons, yoles, canoë-kayak et pédalos ne sont ni inscrites, ni immatriculées.

CONCERNANT LE PILOTE ...

Obtenir le certificat de capacité (permis rivière) :

Tout pilote d'un bateau motorisé de plus de 5 mètres doit posséder un certificat de capacité (permis). Il existe trois sortes de permis différents en fonction du taux de motorisation du bateau.

Voici la formule de calcul de ce taux (t) que l'on peut obtenir également auprès des Commissions de surveillance :

 $t = 2.6 * P/L^2$

où 2,6 est un coefficient invariable, P la puissance du moteur en KW, et L la longueur du bateau.

• Si L < 15 mètres, et t < 1,

il faut le certificat de capacité C (coche de plaisance). Epreuve théorique à passer.

Le candidat doit avoir 16 ans révolus.

• Si t > 1.

il faut le certificat de capacité S (sport). Epreuves théorique et pratique à passer. Le candidat doit avoir 16 ans révolus

• Si L > 15 mètre, et t < 1,

il faut le certificat de capacité PP (péniche de plaisance).

Epreuves théorique et pratique à passer. Le candidat doit avoir 18 ans révolus.

Comment passer le certificat de capacité?

- soit en s'adressant à un bateau-école qui prépare aux épreuves théorique et pratique et inscrit le candidat auprès de la Commission de surveillance pour le passage de l'examen (liste des bateaux-écoles sur le bassin de la Seine pages 77-79),
- soit en candidat libre, ce qui suppose de se former soi-même à la théorie et à la pratique et de s'inscrire directement auprès de la Commission de surveillance pour passer les épreuves.

Les candidats possédant déjà le permis mer sont dispensés du passage de l'épreuve pratique.

S'acquitter du péage plaisance :

Le péage doit être acquitté pour tout bateau de plaisance de plus de 5 m de long ou doté d'un moteur de 9,9 CV (soit 7,29 KW) et plus.

Avant de partir

LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Le péage est dû chaque fois que le bateau navigue sur le réseau confié à Voies Navigables de France. Il donne droit à l'usage normal du domaine public fluvial. Par navigation, on entend le déplacement du bateau, qu'il y ait ou non franchissement d'écluses.

Le péage n'est pas remboursable.

Vous pouvez acheter votre vignette soit par correspondance, soit directement auprès des points d'accueil VNF (cf. page 74).

Il existe plusieurs tarifs, fonction de la surface du bateau et du nombre de jours navigués.

- Le forfait "année" : pour les inconditionnels de la voie d'eau. Une ristourne de 10 % est appliquée au forfait acquitté avant le 20 mars.
- Le forfait "loisirs" : dont la durée est de 30 jours, non obligatoirement consécutifs, pour les plaisanciers occasionnels.
- Le forfait "vacances" : d'une durée de 16 jours consécutifs, il est délivré avec une date de début de validité (pris un samedi, il vous donne accès à 3 week-ends consécutifs).
- Le forfait "journée" : délivré pour une date.

Le péage ne dispense pas du paiement de certains services exceptionnels tels que le passage de souterrains en convoi remorqué, l'utilisation d'ascenseurs, de pentes d'eau... ou le passage d'écluses en dehors des heures de navigation. Il ne dispense pas non plus des droits de stationnement, notamment dans les ports ou à certains quais aménagés et offrant des prestations spécifiques aux plaisanciers.

ATTENTION !

L'ensemble des pièces énoncées ci-dessus doit être consigné à bord, et doit pouvoir être présenté à tout moment lors des contrôles effectués par les autorités compétentes. Vous devez également avoir à bord le Règlement Général de Police.

CHOISIR SON ITINÉRAIRE

Nous vous recommandons d'avoir à bord un code fluvial ou tout au moins le tableau des principaux signaux afin de pouvoir vérifier la signification des panneaux et vous remémorer les règles de priorité (le tableau des signaux figure en fin de guide). Il est nécessaire de vous procurer les cartes de navigation en fonction des secteurs fréquentés. Voici une liste d'ouvrages de référence non exhaustive, ainsi que quelques adresses où vous pouvez vous les procurer.

Dernière édition

CARTE DE FRANCE DES VOIES NAVIGABLES Ed. Euromapping CBL, Seyssinet 1999

LES GUIDES DE NAVIGATION FLUVIALE

concernant le bassin de la Seine

Ed. Grafocarte, trilingue français, anglais et allemand

(I) La Seine aval :

de Paris à la mer par le Canal de Tancarville - 2001

(2) La Seine amont : de Paris à Marcilly sur Seine - 1999

(3) La Marne : de Paris à Vitry le François - 2000

(24) Picardie: voies navigables - 2001

(8) Champagne-Ardenne : de Namur à la Bourgogne - 2000

GUIDE VAGNON DU TOURISME FLUVIAL

Mini atlas, carte de France, Ed. du Plaisancier - 1999

LA FRANCE AU FIL DE L'EAU

Ed. Gallimard, coll. Guides Gallimard en partenariat avec VNF 1997

CARTE IGN "TOURISME FLUVIAL EN FRANCE"

Ed. IGN en partenariat avec VNF - 1997

LE GUIDE DU PETIT FUTE TOURISME FLUVIAL

Nouvelles Editions de l'Université, en partenariat avec VNF - 2001

QUELQUES ADRESSES OÙ VOUS POUVEZ VOUS PROCURER CES OUVRAGES

AUVIEUX CAMPEUR

48 rue des Ecoles - 75005 PARIS Tél: 01.53.10.48.48

LIBRAIRIE MARITIME ET D'OUTRE MER

17 rue Jacob - 75006 PARIS - Tél: 01.46.33.47.48

LIBRAIRIE MARITIME LEYACHT

55 avenue de la Grande Armée - 75116 PARIS - Tél : 01.45.00.17.99 ou 01.53.27.62.00

LA FLOTTE FRANÇAISE

131 Bd de Charonne - 75011 PARIS - Tél : 01.42.72.95.00

MAZURA MARINE

36 quai Alphonse le Gallo - 92100 BOULOGNE - Tél : 01.46.99.98.50

OUELOUES RÈGLES DE ROUTE

1

En règle générale, la navigation s'effectue en tenant sa droite, comme sur la route, sauf indications contraires.

2

La navigation commerciale a la priorité absolue sur les bateaux de plaisance.

3

Le croisement ne peut se faire que si le chenal présente une largeur suffisante. Le "montant" doit la priorité à "l'avalant".

4

Le dépassement - ou trématage - ne s'accomplit que si cette manoeuvre ne présente pas de danger. Le "rattrapé" facilite le dépassement en réduisant sa vitesse. Le dépassement s'effectue à gauche, en navigation droite-droite.

5

Respecter la signalisation et les vitesses imposées.

6

De nuit, ou par temps de brouillard, les bateaux doivent arborer les feux de signalisation.

7

A proximité de piles de pont, attention au courant et aux remous. Emprunter l'arche marinière signalée par un panneau.

8

En temps de crue, il est recommandé de différer son départ.

9

En navigation, le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour toutes les personnes embarquées (penser à adapter la taille pour les enfants).

RESPECTER LES LIMITATIONS DE VITESSE

La vitesse est réglementée sur chaque secteur par des Règlements Particuliers de Police (arrêté ministériel du 20.12.74).

Toutefois, la vitesse peut être limitée temporairement sur tout ou partie d'une section de voie navigable en raison de travaux ou pour des questions de sécurité. Dans ce cas, il convient de se conformer aux avis à la batellerie, à la signalisation mise en place, ainsi qu'aux ordres des agents de la navigation.

Voici les limitations générales de vitesse pour les bateaux de plaisance de moins de 20 tonnes :

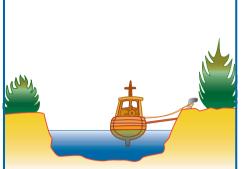
ATTENTION!

La vitesse autorisée est différente pour la navigation commerciale et les bateaux de plaisance de plus de 20 tonnes.

RIVIÈRES/CANAUX	VITESSE
YONNE	15 km/h
SEINE	
- en amont de Montereau	12 km/h
6 km/h poi	ur les dérivations
- entre Montereau et l'écluse de Port à l'Anglais	20 km/h
- entre l'écluse de Port à l'Ang et le pont de Sèvres	lais 18 km/h
- en aval du pont de Sèvres	20 km/h
- entre le pk 233.000 et 242.000 à Rouen) 18 km/h
MARNE	15 km/h
OISE	15 km/h
AISNE	15 km/h de jour 4 km/h de nuit
Canaux de l'Oise à l'Aisne, late des Ardennes, de l'Aisne à la Marne,	
et du Loing	8 km/h de jour 4 km/h de nuit
Canaux de Saint-Quentin, laté de la Sambre à l'Oise, du Nord	
Canal de la Somme	6 km/h
Canal du Nord entre les écluse	es
n° 12 de Cléry-sur-Somme et n° 15 de Languevoisin	6 km/h

AMARRAGE ET STATIONNEMENT





L'AMARRAGE

Utiliser un piquet solidement planté dans la berge.

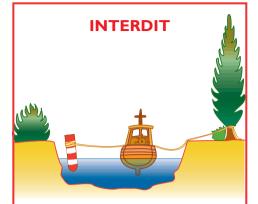
Ne pas fixer de câble ou de corde en travers du chemin de halage.

Ne stopper le moteur que lorsque le bateau est correctement maintenu.

L'amarrage doit permettre au bateau de suivre les variations du niveau d'eau.

Mettre une écoire pour éviter les chocs de la coque contre la berge, notamment lors des stationnements de nuit,



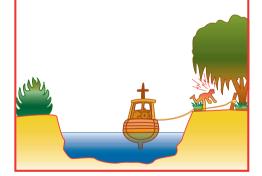


DE STATIONNER

Dans le chenal navigable. Sous les ponts.

DE S'AMARRER

Aux arbres, poteaux, garde-corps... et chaque fois que l'interdiction est matérialisée.



HORAIRES ET FONCTIONNEMENT DES ÉCLUSES

FONCTIONNEMENT DES ÉCLUSES

Les éclusiers sont responsables des manoeuvres aux écluses

Lorsque l'écluse est automatique, la manoeuvre est laissée aux soins des usagers ; une notice explicative leur est donnée à l'écluse précédente. Pour des raisons de sécurité, il est impératif d'observer une stricte mise en application des prescriptions particulières et des feux de signalisation notamment lors du passage d'une suite d'écluses automatisées

OUVERTURE DES ÉCLUSES

Sur l'essentiel du réseau, l'ouverture des écluses à la navigation est assurée toute l'année sauf les 1er janvier, dimanche de Pâques, 1er mai, 11 novembre et 25 décembre, selon les horaires suivants :

Seine aval

Ecluses	Tél.	V.H.F.
Amfreville	02 32 48 71 41	18
La Garenne	02 32 77 54 71	22
Méricourt	01 30 98 98 60	18
Andrésy	01 39 22 21 70	22
Bougival	01 39 69 82 33	22
Chatou	01 39 52 13 55	18
Suresnes	01 46 25 04 70	22

Les écluses d'Amfreville à Suresnes sont ouvertes tous les jours de 7h à 19h.

Il est possible d'obtenir un passage tous les jours de 19h à 7h (1).

Seine amont

Ecluses	Tél.	V.H.F.
Port à l'Anglais	01 43 75 32 24	18
Ablon	01 69 40 12 24	22
Evry	01 60 77 36 55	18
Le Coudray	01 60 75 32 32	22
Vives-Eaux	01 69 68 00 46	18
La Cave	01 60 69 62 93	22
Champagne	01 64 23 00 49	18
Varennes	01 64 32 21 40	22
Marolles	01 64 31 32 35	18

Les écluses de Port à l'Anglais à Marolles sont ouvertes de 7h à 19h du lundi au samedi, de 8h à 12h 30 et de 13h 30 à 18h 30 le dimanche.

ll est possible d'obtenir, du lundi au vendredi, un passage de 6h à 7h et de 19h à 22 h (écluses de Port-à-l'Anglais à Vives-eaux), de 6h à7h et de 19h à 21h (écluses de La Cave à Marolles) (1).



Pont pivotant et pénichette

Marne

Ecluses	Tél.	V.H.F.
Saint-Maurice	01 43 68 72 37	22
Créteil	01 42 07 10 31	18
Saint-Maur	01 45 11 71 81	18
Neuilly	01 43 08 21 72	22
Vaires	01 60 20 15 25	17
Chalifert	01 60 43 81 49	11
Lesche	01 60 43 81 56	11
Meaux	01 64 34 02 07	14

Les écluses de Saint-Maurice à Créteil sont ouvertes de 7h à 19h du lundi au vendredi, de 8h à 12h 30 et de 13h 30 à 18h 30 le week-end

Il est possible d'obtenir, du lundi au vendredi, un passage de 19h à 20h (1).

Les écluses de Saint-Maur à Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux sont ouvertes tous les jours (sauf entre Noël et le jour de l'An) de 8h à 18h.

Il est possible d'obtenir un passage de 18h à 19h, qui donne lieu à une facturation spécifique. La demande doit être effectuée auprès de la subdivision de Meaux (Tél. 01 60 24 76 76).

Les écluses à l'amont de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux sont ouvertes de 8h à 18h. Elles sont ouvertes le dimanche et le lundi de Pentecôte, le jeudi de l'Ascension et le 8 mai. Elles sont fermées les autres jours fériés et tous les dimanches du 1er novembre au 31 mars.

HORAIRES ET FONCTIONNEMENT DES ÉCLUSES

Yonne

ECLUSES	Tél.	V.H.F.
Cannes-Ecluse	01 64 70 20 75	8
La Brosse	01 64 31 34 81	8
Barbey	01 64 31 34 64	8
Port Renard	03 86 66 85 34	8
Vinneuf	03 86 66 85 09	8
Champfleury	03 86 96 36 45	8
Villeperrot	03 86 95 36 52	8
Saint-Martin	03 86 65 23 01	8
Saint-Bon	03 86 95 25 77	8
Rosoy	03 86 97 13 00	8
Etigny	03 86 97 12 13	8

Les écluses de Cannes à Barbey sont ouvertes de 7h à 19h du lundi au vendredi, de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h30 le week-end

Il est possible d'obtenir, du lundi au vendredi, un passage de 19h à 20h (1).

Les écluses de Port-Renard à Rosoy sont ouvertes de 9h à 19h du lundi au samedi. Elles sont fermées du 25 au 31 décembre.

Il est possible d'obtenir un passage le dimanche de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, qui donne lieu à une facturation spécifique. La demande doit être effectuée auprès de la subdivision de Sens (Tél. : 03 86 63 16 30).

Les écluses d'Etigny à la Chaînette sont ouvertes, du dernier week-end de mars au 1er week-end suivant le 1er novembre, tous les jours de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h.

En basse saison, se renseigner auprès de la subdivision de Sens (Tél. : 03 86 83 16 30).

Oise

Tél.	V.H.F.
01 34 64 01 79	18
01 34 69 01 47	22
03 44 21 90 23	18
03 44 25 40 64	22
03 44 70 44 00	18
03 44 40 90 16	22
03 44 83 85 09	18
	01 34 64 01 79 01 34 69 01 47 03 44 21 90 23 03 44 25 40 64 03 44 70 44 00 03 44 40 90 16

Les écluses de Pontoise à Venette sont ouvertes du lundi au samedi de 7h à 19h, le dimanche de 8h à 12h 30 et de 13h 30 à 18h 30.

Il est possible d'obtenir, du lundi au vendredi, un passage de 6h à7h et de 19h à 20h (écluses de Pontoise à l'Isle Adam) ou seulement de 19h à 20 h (écluses de Boran à Venette) (1). Pour connaître les conditions d'ouverture des écluses sur les autres rivières et canaux du bassin de la Seine, se reporter à l'avis à la batellerie n°1, disponible auprès du service Navigation de la Seine, Mission Entretien Exploitation,

24 quai d'Austerlitz, 75 013 Paris

Tél.: 01 44 06 19 51

E-mail: mee.sn-seine@equipement.gouv.fr

Les données contenues dans l'avis à la batellerie n°1 seront prochainement disponibles sur internet.

 Le passage en dehors des horaires normaux d'ouverture donne lieu à une facturation spécifique. La demande doit être effectuée auprès de la subdivision Sondages Régulation (Tél.: 01 30 22 45 00).

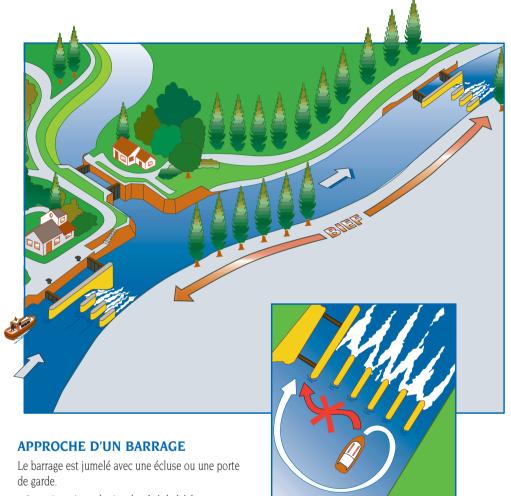
ARRÊTS ET RESTRICTIONS DE LA NAVIGATION

Chaque année, des arrêts de navigation appelés "chômages" sont prévus sur les voies navigables pour les travaux d'entretien. Il est impératif de se renseigner au préalable.

Ces informations sont diffusées sous forme d'avis à la batellerie qui peuvent être consultés auprès du service Navigation de la Seine, des services de la direction régionale de VNF et à certaines écluses.

24 quai d'Austerlitz 75013 Paris - Tél.: 01 44 06 19 51

PRÉSENTATION DES OUVRAGES



- Se maintenir sur la rive du côté de l'écluse.
- Ne jamais s'approcher du barrage.
- En cas d'approche involontaire : faire rapidement demi-tour pour remonter le courant. Ne pas tenter de rejoindre l'écluse en longeant le barrage.

PRÉSENTATION DES OUVRAGES

FRANCHISSEMENT D'UNE ÉCLUSE

1/ Aux abords de l'écluse

Si les portes sont fermées, se tenir à distance suffisante pour éviter les remous créés par le remplissage ou la vidange du sas.

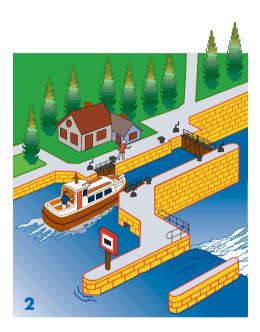
Laisser sortir les bateaux de l'écluse.

Attendre pour s'avancer que les portes soient



2/ Entrée dans l'écluse

Se conformer aux instructions de l'éclusier.



PRÉSENTATION DES OUVRAGES

FRANCHISSEMENT D'UNE ÉCLUSE(suite)

Règles de base :

- prévoir des longueurs de cordage suffisantes pour palier aux variations du plan d'eau,
- assurer la surveillance de l'opération.

3/ Dans l'écluse

- Ne pas s'amarrer à une péniche.
- Fixer les amarres sur un bollard (ou bitte d'amarrage).
- Ne pas utiliser le moteur.

ATTENTION:

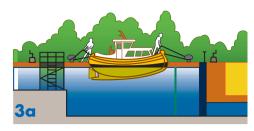
Aux échelles, aux escaliers glissants, au radier du seuil de l'écluse : ne pas stationner au ras des portes (risque d'échouage).

Utiliser des défenses flottantes pour protéger la coque de votre bateau.

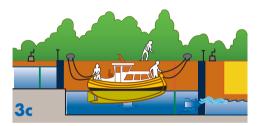
Si les bajoyers sont inclinés, se repousser à l'aide de la gaffe au fur et à mesure que le niveau baisse.

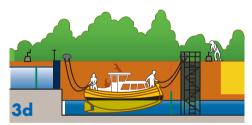
4/ Sortie de l'écluse

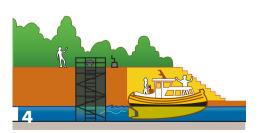
- Ne pas lâcher les amarres avant la fin du cycle d'éclusage.
- Respecter l'ordre de sortie selon la place des bateaux.











PRÉSENTATION DES OUVRAGES

LES DIFFÉRENTS MODES D'ÉCLUSAGE

1/ Les écluses automatisées

- Ne pas s'accrocher à la perche de déclenchement.
- Ne pas stationner sous la détection électronique.

Dans une échelle d'écluses automatisées, il est indispensable de les franchir toutes sans marquer d'arrêt, sous peine de bloquer le système automatique.

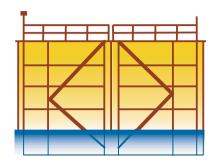
2/ Les autres écluses

Elles peuvent être manœuvrées :

- par l'éclusier,
- par l'éclusier aidé du plaisancier,
- par le plaisancier uniquement.

LES PORTES DE GARDE

Elles ne sont manœuvrées que par les agents de la navigation.







LES TUNNELS

Les franchir feux de route allumés, sans y stationner

OUELOUES RÈGLES DE BONNE CONDUITE



Respectez les règles de courtoisie envers les autres usagers (pêcheurs, bateliers, agents de la navigation, riverains...).

2

Ne jetez rien à l'eau, et ne laissez rien sur les berges. Emportez avec vous vos détritus ou bien déposez-les dans les équipements prévus à cet effet.

3

Ne dégradez pas les berges.

4

Sur l'eau, le bruit porte loin, pensez-y!

5

Respectez les propriétés riveraines.

6

Préservez la faune et la flore environnantes.

7

Ralentissez en présence d'aviron, de canoë-kayak ...

8

Dans les bassins de motonautisme, attention aux skieurs tombés à l'eau!

9

Respectez les vitesses.

10

Ne faites pas la course dans un bief afin de vous faire écluser seul.

П

Prévenez l'éclusier si un bateau arrive derrière (une seule bassinée).

LES ZONES AUTORISÉES À LA PRATIQUE DES SPORTS NAUTIQUES

Il est possible de pratiquer l'aviron, le canoë-kayak, le ski nautique et la voile sur des plans d'eau réservés et autorisés pour chaque discipline par des règlements particuliers.

Ces plans d'eau sont balisés par des signaux positionnés à chaque extrémité.

Pour pratiquer ces activités, nous vous conseillons de prendre contact avec les clubs dont vous pourrez obtenir les coordonnées auprès des fédérations sportives indiquées à la fin de cet ouvrage.

En règle générale, la pratique de la voile est interdite sur les rivières canalisées et les canaux.

Vous trouverez, ci-après, la liste des bassins et plans d'eau autorisés sur le bassin de la Seine.



Aviron à Nogent-sur-Marne

LES FLEUVES ET RIVIÈRES

MARNE (02)

Zones interdites à toute activité de plaisance

- Zones comprises à moins de 500 m des ouvrages de navigation, écluses et ports de commerce, sauf dérogations matérialisées par des panneaux de signalisation
- · Les dérivations

Zones autorisées





Voile / Canotage / Aviron / Canoë-Kavak

Toute la rivière de Marne dans la traversée du département sauf dans les zones réservées à la navigation rapide et au ski nautique, dans les zones interdites à toute activité de plaisance.



Navigation rapide / Ski nautique / Motonautisme

Plan d'eau de Courcelles (PK 25,000 - PK 26,000). Tous les jours de la semaine y compris le samedi, de 14h au coucher du soleil. Les dimanches et jours fériés de 10h au coucher du soleil.

Plan d'eau de Mont-Saint-Père (PK 38.000 -PK 39,000). Les samedis et lundis non fériés de 12h à 15h. Les autres jours de 12h à 14h et de 18h au coucher du soleil.

Plan d'eau d'Azy 3 (PK 55,000 - PK 55,800). Les samedis de 12h au coucher du soleil. Les dimanches et iours fériés de 10h à 13h et de 15 h au coucher du soleil. Les autres jours de 12h à 14h30 et de 18h au coucher du soleil

Observations

Sauf dans les zones autorisées, la vitesse des bateaux ne doit pas dépasser 15 km/h. Elle est cependant limitée à 50 km/h en rivière d'Aisne et à 60 km/h en rivière de Marne. Elle est interdite chaque année pendant la période de frai du poisson.

AISNE (02)

Zones interdites à toute activité de plaisance

Néant

Zones autorisées



Voile

Du pont Pommiers au pointis aval de l'île Grison (PK 72,500 - PK 75,700)



Canotage / Aviron / Canoë-Kayak

Du pointis aval du chenal de Villeneuve Saint-Germain au pointis aval du chenal de Vauxrot (PK 64,200 -PK 67,900)



Navigation rapide / Ski nautique / Motonautisme

Dans la section du "Bras du Ham" entre les points situés :

- l'un à 150 m en aval du barrage de Villeneuve Saint-Germain
- l'autre à 20 m de la limite du chenal de la dérivation éclusée de Villeneuve Saint-Germain.

Observations

Tous les jours de 10h à 21h

Sauf dans les zones autorisées, la vitesse des bateaux ne doit bas débasser 15 km/h. Elle est cebendant limitée à 50 km/h en rivière d'Aisne et à 60 km/h en rivière de Marne. Elle est interdite chaque année pendant la période de frai du poisson.

LES ZONES AUTORISÉES À LA PRATIQUE DES SPORTS NAUTIQUES

SEINE (10)

Zones interdites à toute activité de plaisance

- Zones comprises à moins de 500 m des ouvrages de navigation, écluses et ports de commerce, sauf dérogations matérialisées par des panneaux de signalisation
- · Les dérivations

Zones autorisées





Voile / Canotage / Aviron / Canoë-Kayak

Toute la rivière de Marne dans la traversée du département sauf dans les zones réservées à la navigation rapide et au ski nautique, dans les zones interdites à toute activité de plaisance.



Navigation rapide / Ski nautique / Motonautisme

Bief de Beaulieu (BN 160,500 - BN 159,500) ancien barrage Tous les jours de 11h à 13h et de 16h à 20h. Les samedis de 12h à 16h.

Observations

La navigation à moteur à une vitesse dépassant 12 km/h est autorisée dans les zones définies ci-dessus. Elle est cependant limitée à 60 km/h.

MARNE (51)

Zones interdites à toute activité de plaisance

- Zones comprises à moins de 500 m des ouvrages de navigation, écluses et ports de commerce, sauf dérogations matérialisées par des panneaux de signalisation
- · Les dérivations

Zones autorisées





Voile / Canotage / Aviron / Canoë-Kayak

Toute la rivière de Marne dans la traversée du département sauf dans les zones réservées à la navigation rapide et au ski nautique, dans les zones interdites à toute activité de plaisance.



Navigation rapide / Ski nautique / Motonautisme

Plan d'eau de Vandières (PK 14,000 - PK 15,00). Les samedis de 12h au coucher du soleil. Les dimanches et iours fériés de 10h au coucher du soleil. Les autres iours de 12h à 14h et de 18h au coucher du soleil.

Plan d'eau de Courcelles. Tous les jours de 14h au coucher du soleil. Les dimanches et jours fériés de 10h au coucher du soleil.

Observations

La vitesse ne doit pas dépasser 15 km/h sauf dans les zones définies ci-dessus. Elle est cependant limitée à 60 km/h et est interdite chaque année pendant la période de frai du poisson.

LES FLEUVES ET RIVIÈRES

OISE (60)

Zones interdites à toute activité de plaisance

- En dehors des périodes de crue où les barrages peuvent être ouverts, la navigation est interdite à l'approche immédiate des ouvrages de retenue, soit 150 m à l'amont et 150 m à l'aval.
- Dans le bras de l'île du Grand Peuple à Armancourt

Zones autorisées



Voile

Du pont SNCF de Verberie au pont route de la Croix Saint-Ouen (PK 83,632 - PK 87,599)



Canotage / Aviron / Canoë-Kayak

De l'amont du pont route déviation ouest de Creil au pont route N16 (PK 57.415 - PK 59.581)

De la tête amont de l'écluse de 185 m au pont SNCF de Compiègne (PK 95,810 - PK 98,045)



Navigation rapide / Ski nautique / Motonautisme

Amont du pont route de Boran (PK 43,374 -PK 44,874)

De l'amont du barrage de Creil à l'amont du pont déviation ouest de Creil (PK 56,150 - PK 57,415)

Amont du pont route de Verberie (PK 80,070 -PK 81,878)

Du pont SNCF de Compiègne au pont Y de l'Aisne et de l'Oise (PK 98,045 - PK 99,200)

Observations

Dans les zones autorisées, la navigation ou pratique de sport, au-delà de 15 km/h, est interdite du 15 avril au 15 juin (bériode de frai).

Les évolutions et concours ne sont autorisés que par temps clair (plus de 300 m de visibilité) entre 9h et 20h30.

SEINE et YONNE (77)

Zones interdites à toute activité de plaisance

- Zones comprises à moins de 500 m des ouvrages de navigation, écluses et ports de commerce, sauf dérogations matérialisées par des panneaux de signalisation
- Il est institué le long des rives une zone continue dite bande de rive, à l'intérieur de laquelle la vitesse de circulation de tout bâtiment est limitée à 5 km/h.

Zones autorisées





Voile / Canotage / Aviron / Canoë-Kayak

Toute la Seine et l'Yonne dans la traversée du département sauf dans les zones réservées à la navigation rapide et au ski nautique, dans les zones interdites à toute activité de plaisance.



Navigation rapide / Ski nautique / Motonautisme

Bassin de Nandy - Bief du Coudray (BN 141 - BN 145) Interdit du 15 avril au 15 juin

Bassin de Seine-port - Saint-Fargeau Ponthierry - Bief du Coudray (BN 128 - BN 131 bis) Les samedis et lundis non fériés de 12h à 15h. Les autres jours de 12h à 14h et de 18h au coucher du soleil.

Bassin de Dammarie - Bief de Vives-Eaux (aval de Melun) durant 130 m (BN 113 - BN 118bis)

Bassin de la Rochette - Bief de Vives-Eaux (amont de Melun) - Livry durant 130 m (BN 93 - BN 98)

Bassin des Chartrettes - Bief de la Cave - Fontaine le Roi (BN 77bis - BN 82bis).

Bassin de Fontaine le port - Bief de la Cave (BN 67 -BN 72) Interdit du 15 octobre au 15 juin. Autorisés du 16 juin au 14 octobre, les jours fériés, samedis dimanches et lundis de 13h à 19h.

Bassin de Varennes - Bief de Varennes - Pont SNCF (ligne de Corbeil) (BN 3) Interdit du 15 avril au 15 juin. Autorisés du 16 juin au 14 avril, les samedis et lundis non fériés de 12h à 15h. Les autres jours de 12h à 14h et de 18h au coucher du soleil.

Bassin de Port Montain - Bief de Vesoult (PK 142,500 - un point situé à 100 m de l'aval du pont du CD49) Interdit du 15 avril au 15 juin. Autorisés du 16 juin au 14 avril, tous les jours de 11h à 13h et de 16h à 20h.

LES ZONES AUTORISÉES À LA PRATIQUE DES SPORTS NAUTIQUES

MARNE (77)

Zones interdites à toute activité de plaisance

- Sur les canaux de Chelles et de Chalifert.
- Dans la rive droite des îles de :
 - Jaignes (PK 106,800 PK 107,500)
 - Mary-sur-Marne (PK 110.000 PK 110.700)
 - Francon (PK 123,750 PK 125,000)
- Zones comprises à moins de 500 m des ouvrages de navigation, écluses et ports de commerce, sauf dérogations matérialisées par des panneaux de signalisation.

Zones autorisées





Voile / Canotage / Aviron / Canoë-Kayak



Navigation rapide / Ski nautique / Motonautisme

Plan d'eau de Saint-Jean-Les-Deux-Jumeaux (PK 97,740 - PK 98,300). Les samedis et lundis non fériés de 12h à 15h. Les autres jours de 12h à 14h et de 18h au coucher du soleil.

Plan d'eau de Chalifert (PK 158,800 - PK 161,800bis) Les samedis, dimanches, lundis et jours fériés de 9h à l'heure légale de fermeture de la navigation.

GRAND MORIN (77)

Zones interdites à toutes activités de plaisan-

Néant

Zones autorisées





Voile / Canotage / Aviron / Canoë-Kayak

Toute la rivière, du Moulin de Coude au confluent avec la Marne.

SEINE (78)

Zones interdites à toute activité de plaisance

Néant

Zones autorisées



Voile

De la pointe aval de l'ile de la Loge à la pointe SNCF de Maisons-Lafitte (PK 50,800 - PK 58,000)

De I km en aval des écluses de Carrières-sous-Poissy à 150 m en amont de l'îlot Blanc (PK 77,000 -PK 78,000)

Du bras principal, 200 m en aval de l'îlot Blanc à l'aval de l'île de Vilennes (PK 79,000 - PK 81,800)

Du pont de Triel à 400 m à l'amont du pont de Meulan les Mureaux (PK 85,300 - PK 93,000)

De la pointe aval de l'île de la Ville à la centrale de Porcheville (PK 102,500 - PK 105,000)

De la pointe aval de l'île de l'Aumône à l'aval de la commune de Mantes-la-Jolie (PK 112,000 - PK 115.000)

Du hameau de Sandrancourt à la pointe amont de l'île de Saint-Martin-la-Garenne (PK 123,000 - PK 125,000)



Canotage / Aviron / Canoë-Kayak

Bras de Marly en aval du barrage de Bougival (PK 49,000 - PK 50,800)

Bras d'Andresy et bras de la dérivation de Carrières (PK 72,000 - PK 76,000)

Bras de Migneaux et de Vilennes (PK 78,000 -PK 81,000)

Bras de Limay (PK 106,000 - PK 112,000)



Navigation rapide / Ski nautique / **Motonautisme**

Du PK 78,000 au PK 79,000 autour de l'îlot blanc, bras principal et bras des Grésillons

Du bras de Médan et amont île de Médan ou île Platais au bras des Mottes, au pont de Triel (PK 81,800 - PK 85,300)

L'évolution des jet-ski est autorisée exclusivement

- le bras de Médan (PK 82,700 PK 84,300)
- le bras des Mottes (PK 81,800 PK 84,300)

Observations

Le passage sous le pont provisoire de Triel est interdit.

LES FLEUVES ET RIVIÈRES

De Guernes à Rosny-sur-Seine (PK 116,500 -PK 118,000) uniquement pour le ski nautique

De 150 m en amont de la limite aval de la commune de Moisson à 1 km en amont des anciennes écluses de Port-Villez (PK 134.000 - PK 144.000).

YONNE (89)

Zones interdites à toute activité de plaisance

- Les dérivations
- Zones comprises à moins de 300 m des ouvrages de navigation, écluses et ports de commerce, sauf dérogations matérialisées par des panneaux de signalisation
- · Les zones réservées à la navigation rapide et au ski nautique

Zones autorisées



Voile

Du pont Paul Bert au pont Jean Moreau (PK 0,000 - PK 0,750)

De 300 m en aval du barrage des Boisseaux à 300 m en amont du barrage de Moneteau (PK 6,150 - PK 7,250)

De 300 m en aval du barrage de la Gravière au pont de chemin de fer de Migennes (PK 21,430 - PK 22,450)

De 300 m en aval du barrage du Péchoir à 300 m en amont du barrage d'Epizy (PK 29,000 - PK 32,350)

De 300 m en aval du barrage d'Armeau à 300 m en amont du barrage de Villeneuve sur Yonne (PK 42.250 - PK 50.200)

De 300 m en aval du barrage de Saint-Bond au pont de Sens (PK 65,550 - PK 66,750)

Du pont RN6 à 300 m en amont du barrage de Champfleury (PK 78,630 - PK 79,880)



Canotage / Aviron / Canoë-Kayak

Toute la rivière de l'Yonne sauf dans les zones interdites à toute activité de plaisance



Navigation rapide / Ski nautique / Motonautisme

Bief de Péchoir (PK 25,550 - PK 26,750) Nombre de bateaux simultanés : 5

Bief d'Armeau (PK 42,500 - PK 43,700) Nombre de bateaux simultanés : 4

Bief de Saint-Martin (Pont Neuf - barrage de Saint-Martin) (PK 67,600 - PK 69,200)

Nombre de bateaux simultanés : 6

Les bateaux ne devront pas s'approcher à vitesse rapide à moins de 100 m des bateaux de commerce en cours de chargement et 50 m de ceux en stationnement.

Observations

Sauf dans les zones spécialement désignées, la vitesse des bateaux et engins de plaisance ne doit pas dépasser 15 km/h en section courante, et 6 km/h en dérivation. La navigation des autres engins à moteur à une vitesse supérieure à 15 km/h est autorisée dans les zones définies cidessus, mais est cependant limitée à 60 km/h.

LES ZONES AUTORISÉES À LA PRATIQUE DES SPORTS NAUTIQUES

SEINE (91)

Zones interdites à toute activité de plaisance

- Zones comprises à moins de 500 m des ouvrages de navigation, écluses et ports de commerce, sauf dérogations matérialisées par des panneaux de signalisation
- · Les dérivations
- Il est institué le long des rives, une zone continue dite bande de rive, de 20 m, à l'intérieur de laquelle la vitesse est limitée à 5 km/h.

Zones autorisées





Voile / Canotage / Aviron / Canoë-Kavak

Toute la rivière dans la traversée du département sauf dans les zones réservées à la navigation rapide et au ski nautique, aux heures et aux périodes d'autorisation de ces activités et dans les zones interdites à toute activité de plaisance.



Navigation rapide / Ski nautique / Motonautisme

Bief d'Ablon - Amont de luvisy (PK 142,300 - PK 142,700)

Bief d'Evry - Aval de Corbeil (PK 135,650 - PK 136,500)

Bief d'Evry - Amont de Corbeil (PK 130,300 - PK 132,100)

Observations

La navigation des bateaux de plaisance à une vitesse dépassant 20 km/h est interdite pendant la période de frai du poisson. En dehors de cette période, elle est autorisée tous les jours de 12h à 14h et de 18h au coucher du

SEINE (92)

Zones interdites à toute activité de plaisance

Néant.

Zones autorisées



Voile

De l'aval du pont de Sèvres à l'amont du pont de l'autoroute A 13 (PK 12,150 - PK 14,200).



Canotage / Aviron / Canoë-Kayak

Zones permanentes:

De l'amont du pont d'Issy-les-Moulineaux à l'aval du pont de Sèvres, bras secondaire d'Issy-les-Moulineaux Meudon (PK 9,100 - PK 12,150)

En dehors du chenal navigable dans le bras de Billancourt:

De l'aval du pont de Sèvres à l'amont du pont de Saint-Cloud (PK 12,150 - PK 13,500): en transit en dehors du chenal, du pont de Saint-Cloud au pont de l'autoroute A13 (PK 13,500 - PK 14,200), en rive droite pour les bateaux montants, en rive gauche pour les avalants.



Navigation rapide / Ski nautique / Motonautisme

Les pratiques sportives nécessitant des effets de vagues ou de remous et la pratique du jet-ski sont interdites sur toute la longueur du bassin de vitesse.

- De l'aval du pont de Saint-Cloud au pont de l'autoroute A13 (PK13,500 - PK14,200):

la pratique du ski nautique et du motonautisme est autorisée de 10h du matin au coucher du soleil sans excéder 21h, en transit dans le chenal de navigation, avec évolution parallèle aux berges, à une vitesse ne dépassant pas 60km/h.

Elle est interdite les mercredis de 14 à 15h, les samedis de 9 à 10h et de 14 à 15 h. les dimanches de 9 à 10h, périodes durant lesquelles la vitesse est limitée à 20 km/h, la navigation devant s'effectuer en transit dans le chenal avec évolution parallèle aux berges.

- Du pont de l'autoroute A13 au pont de Suresnes (PK14,200 - PK 16,440):

la pratique du ski nautique et du motonautisme est autorisée de 10 h du matin au coucher du soleil sans excéder 21h, à une vitesse ne dépassant pas 60 km/h.

LES ELEUVES ET RIVIÈRES

- Du pont de Suresnes au câble de protection du barrage de Suresnes (PK16,440 - PK16,850) : seule la pratique du ski nautique est autorisée de 10 h du matin au coucher du soleil sans excéder 21 h, à une vitesse ne dépassant pas 60 km/h.

Observations

De l'aval du pont de Sèvres à l'amont du pont de Saint-Cloud (PK 12,150 - PK 13,500), la pratique des sports motonautiques est dorénavant interdite. La vitesse des bateaux en transit est limitée à 20 km/h.

MARNE (93)

Zones interdites à toute activité de plaisance

- Zones comprises à moins de 500 m des ouvrages de navigation, écluses et ports de commerce, sauf dérogations matérialisées par des panneaux de signalisation.
- · Le canal de Chelles.

Zones autorisées





Voile / Canotage / Aviron / Canoë-Kayak

Toute la rivière de Marne dans la traversée du département sauf dans les zones réservées à la navigation rapide et au ski nautique, aux heures et aux périodes d'autorisation de ces activités et dans les zones interdites à toute activité de plaisance.



Navigation rapide / Ski nautique / Motonautisme

Plan d'eau de la Maltournée (PK 165,200 - PK 166,400)

Observations

En dehors des zones autorisées, la vitesse des bateaux ne peut dépasser 15 km/h. Dans les zones autorisées, la vitesse est cependant limitée à 60 km/h.

Elle est interdite chaque année pendant la période de frai du poisson.

SEINE (94)

Zones interdites à toute activité de plaisance

• Zones comprises à moins de 500 m des ouvrages de navigation, écluses et ports de commerce, sauf dérogations matérialisées par des panneaux de signalisation.

Zones autorisées





Voile / Canotage / Aviron / Canoë-Kayak

Toute la rivière de Seine dans la traversée du département sauf dans les zones réservées à la navigation rapide et au ski nautique, aux heures et aux périodes d'autorisation de ces activités et dans les zones interdites à toutes activité de plaisance.

Navigation rapide / Ski nautique / Motonautisme

Plan d'eau de Villeneuve Saint-Georges (BN 214 - BN 218). Tous les jours de 12h au coucher du soleil, sauf pendant la période de frai du poisson (du 5 avril au 15 juin inclus).

Plan d'eau de Charenton, de 200 m en aval de la passerelle des câbles EDF (Ivry-Charenton) à la limite amont de Paris. Tous les jours de 9h à 20h.

LES ZONES AUTORISÉES À LA PRATIQUE DES SPORTS NAUTIQUES

MARNE (94)

Zones interdites à toute activité de plaisance

- Zones comprises à moins de :
- 100 m de la sortie amont du souterrain de Saint-Maur et jusqu'à l'est de Saint-Maur.
- 500 m en amont et 300 m en aval du barrage de loinville.
- 500 m en amont et en aval des barrages de Créteil et de Saint-Maurice.
- 500 m de la sortie aval de l'écluse de Saint-Maur.
- Dans les darses du port de Bonneuil.

Zones autorisées



✓ Voile

Toute la rivière dans la traversée du département sauf dans les zones réservées à la navigation rapide et au ski nautique, aux heures et aux périodes d'autorisation de ces activités et dans les zones interdites à toute activité de plaisance.

Dans les deux bras de l'île Fanac (PK 172,820 - PK 173,430)

Dans le bras rive gauche de l'île des Loups dit «bras des chevaux» (PK 169,300 - PK 170,670)



Canotage / Aviron / Canoë-Kayak

Toute la rivière dans la traversée du département sauf dans les zones réservées à la navigation rapide et au ski nautique, aux heures et aux périodes d'autorisation de ces activités et dans les zones interdites à toute activité de plaisance.



Navigation rapide / Ski nautique / Motonautisme

Plan d'eau de Bonneuil (PK 169,300bis - PK 170,500bis)

soit entre un point situé au droit de la rue du Bois des Moines et un point situé au droit de la rue du docteur Roux à Saint-Maur-des-Fossés.

SEINE (95)

Zones interdites à toute activité de plaisance

Néant.

Zones autorisées



✓ Voile

De l'amont du pont route d'Argenteuil à l'aval du pont de Bezons (PK 36,000 - PK 40,000)



Canotage / Aviron / Canoë-Kayak

De la partie droite de la rivière d'Argenteuil au pont de Bezons en dehors du chenal navigable (PK 33,500 - PK 40,000)



Navigation rapide / Ski nautique / Motonautisme

De part et d'autre du pont route de Bezons (PK 39,000 - PK 40,000)

De l'aval de l'île de Corbière à l'aval de l'île d'Herblay (PK 53,000 - PK 67,000)

Observations

La navigation à moteur à une vitesse dépassant 15 km/h est permise tous les jours ouvrés de 10h à 12h et de 15h à 19h.

La vitesse est cependant limitée à 60 km/h.

LES ELEUVES ET RIVIÈRES

OISE (95)

Zones interdites à toute activité de plaisance

Néant.

Zones autorisées



Voile

De l'amont de l'île de Champagne à l'aval du pont de la RNI (PK 30,000 - PK 31,900)

PK 31,900 - PK 32,200 pourra être utilisé par les voiliers pour se rendre dans leur zone d'évolution

Bras non navigué de Noisy-sur-Oise (PK 38,600 - PK 39,500)



Canotage / Aviron / Canoë-Kayak

De l'aval du pont SNCF de Pontoise au pont de Stors (PK 14,100 - PK 24,300)

Bras non navigué (bras de Parmain) avec traversée perpendiculaire au chenal à partir de la base située sur la rive gauche (PK 27,100 - PK 28,000) uniquement au canotage et aux pédalos

Bras non navigué de Noisy-sur-Oise (PK 37,700 - PK 38,600)



Navigation rapide / Ski nautique / Motonautisme

Du PK 9.28 au PK 10.900

Station d'épuration de Butry (PK 24,700 - PK 26,200)

Observations

La navigation à moteur à une vitesse dépassant 15 km/h est permise tous les jours ouvrés de 10h au coucher du soleil. Les samedis, dimanches et jours fériés de 12h au coucher du soleil.

La vitesse est cependant limitée à 50 km/h.

LES ZONES AUTORISÉES À LA PRATIQUE DES SPORTS NAUTIQUES

	Voile	Planche	Aviron	Canoë Kayak	Plongée	Pédalos barques	Baignade	Ski nautique
				- tu/uit		ou. quos		quo
BOURGOGNE								
Yonne Bourdon (réservoir) 189 ha								
,	•	•						
CHAMPAGNE-ARDENNE								
Ardennes Bairon (lac) 120 ha	•	•		•			•	
Tél.: 03 24 30 13 18								
Vieilles-Forges (lac) 150 ha Tél.: 03 24 40 17 20	•	•	•	•			•	
Aube								
Port-Dienville (lac) 500 ha Tél.: 03 25 92 27 69	•					•	•	•
Lac d'Orient 2300 ha Tél. : 03 25 41 35 57	•	•		•	•	•	•	
Temple (lac) 2000 ha	•	•	•			•		
Marne								
Der Chantecoq (lac) 4800 ha Tél.: 03 26 72 62 80	•	•	•	•	•	•	•	•
ILE DE FRANCE								
Seine et Marne								
Bois-le-Roi (plan d'eau) 8 ha Tél. : 01 64 81 33 00		•					•	
Jablines Annet (þlan d'eau) 45 ha Tél. : 01 60 26 04 31	•	•		•		•	•	
Buthiers 126 ha Tél.: 01 64 24 12 87							•	
Torcy Tél.: 01 64 80 58 75	•	•		•			•	
Vers-sur-Marne (plan d'eau) Tél.: 01 60 08 44 11	•	•	•	•				
Yvelines								
Moisson-Mousseaux (plan d'eau) 120 ha Tél.: 01 34 79 33 34	•	•		•		•	•	
Saint-Quentin-en-Yvelines (étang) 200 ha Tél.: 01 30 62 20 12	•	•		•			•	
Val-de-Seine (étang) 260 ha Tél.: 01 39 71 16 20	•	•		•		•	•	•
Essonne								
Etampes (plan d'eau) 4,5 ha Tél. : 01 64 94 76 18						•		•
Le Port-aux-Cerises (plan d'eau) 45 ha Tél.: 01 69 83 46 00				•		•	•	

Naviguer en toute sécurité LES PLANS D'EAU

-	Voile	Planche	Aviron	Canoë Kayak	Plongée	Pédalos barques	Baignade	Ski nautique
ILE DE FRANCE (suite)								
Val de Marne								
Créteil (plan d'eau) 43 ha Tél.: 01 48 98 44 56	•	•		•		•	•	
Val d'Oise								
Cergy-Neuville (étangs) 250 ha Tél.: 01 30 30 21 55	•	•	•	•	•	•	•	•
PICARDIE								
Aisne								
Neuville-sur-Ailette (plan d'eau) Tél. : 03 23 24 83 03	•	•				•	•	
Monampteuil (lac) 33 ha Tél.: 03 23 21 60 73	•	•				•		
Saint-Quentin (étangs) Tél. : 03 23 67 05 00			•	•			•	
Somme								
Bouvaincourt-sur-Bresle 20 ha Tél. : 03 22 26 46 46								•
Gamaches 60 ha Tél. : 03 22 30 91 65	•	•		•				
Loeuilly 4 ha Tél. : 03 22 44 90 92	•	•		•				
Saint-Sauveur 20 ha Tél. : 03 22 51 95 53	•	•		•				
Le Crotoy-Saint-Firmin 50 ha Tél. : 03 22 27 04 39	•	•		•				
NORMANDIE								
Eure								
Lery-Poses 290 ha Tél.: 02 32 59 13 13	•	•	•	•			•	•
Seine Maritime								
Jumièges-le-Mesnil 45 ha Tél. : 02 35 37 93 84	•	•		•			•	

La Seine et l'Oise La Seine à Amfreville



La Seine aval et l'Oise

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET INFORMATIONS NAVIGATION

SEINE AVAL (365 KM)

Dimensions autorisées

De Issy-les-Moulineaux à Gennevilliers
 I écluse, longueur : 180 m, largeur : 11,40 m
 Tirant d'eau : 3,50 m, tirant d'air : 6,90 m

De Gennevilliers à Rouen
 5 écluses, longueur : 180 m, largeur : 12 m
 Tirant d'eau : 3.50 m, tirant d'air : 8.75 m

Informations Navigation

Subdivision de Suresnes

Du pont Garigliano à la pointe aval de l'île de la Loge 5bis rue E. Nieuport - BP 84 - 92153 Suresnes Cedex Tél : 01 46 25 04 40 - Fax : 01 40 99 02 31

Subdivision de Limay

De la pointe de l'île de la Loge à Limetz-Villez (rive droite) et Port-Villez (rive gauche)

62 route du Hazay - 78520 Limay Tél.: 01 30 92 56 00 - Fax: 01 30 92 57 43

Subdivision d'Amfreville

De Vernon à Cléon (pointe de l'île Legaret)

BP 28 - 27590 Pitres

Tél.: 02 32 48 71 40 - Fax: 02 32 49 67 89

Service Navigation de la Seine (4ème section)

De Cléon jusqu'au pont Jeanne d'Arc à Rouen

71 avenue Jacques Chastelain - Ile Lacroix 76000 Rouen

Tél.: 02 32 08 31 40 - Fax: 02 35 89 22 78

Port autonome de Rouen

Du pont Jeanne d'Arc à Rouen à la mer

34 boulevard de Boisguilbert BP 4075 - 76022 Rouen Cedex

Tél.: 02 35 52 54 00 - Fax: 02 35 52 54 13

Nota : le titre de conduite «mer» est obligatoire en aval du pont Jeanne d'Arc à Rouen et le bateau doit correspondre au type de navigation souhaitée : soit ler groupe, soit label qualité de conception «A», «B» ou «C» ou être immatriculé «mer».

Port autonome du Havre

Sur le canal de Tancarville

Capitainerie - Chaussée Kennedy

Tél.: 02 32 74 74 00 demander «Cap.Info»

OISE (104 KM)

Dimensions autorisées

De Janville à Nogent/Oise
 3 écluses, longueur : 185 m, largeur : 12 m
 Tirant d'eau : 2.50 m, tirant d'air : 5.76 m

De Nogent/Oise à Boran
 2 écluses, longueur : 185 m, largeur : 12 m
 Tirant d'eau : 3.00 m, tirant d'air : 5.47 m

 De Boran à Conflans-Sainte-Honorine
 2 écluses, longueur : 185 m, largeur : 12 m longueur : 125 m, largeur : 12 m
 Tirant d'eau : 3.00 m, tirant d'air : 5.00 m

Informations Navigation

Subdivision de Limay

Du confluent avec la Seine à Conflans-Sainte-Honorine 62 route du Hazay - 78520 Limay

Tél.: 01 30 92 56 00 - Fax: 01 30 92 57 43

Subdivision de Pontoise

De Conflans-Sainte-Honorine à Boran 65 quai de l'Ecluse BP 74 Saint-Ouen-l'Aumône 95313 Cergy-Pontoise Cedex

Tél.: 01 34 30 40 80 - Fax: 01 30 37 06 33

Subdivision de Compiègne

De Boran à Janville (Oise canalisée) De Janville à Abbécourt (Oise non canalisée)

79 barrage de Venette 60280 Venette Tél.: 03 44 83 85 00 - Fax: 03 44 83 85 01



Château-Gaillard

Photo CKI - Normandii

La Seine aval et l'Oise

TOURISME : OÙ S'INFORMER ?

Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative des Hauts-de-Seine 49bis que Paul-Vaillant-Couturier - 92140 Clamart

Tél : 01 46 42 80 52

Comité Départemental du Tourisme des Yvelines

Hôtel du Département 2 Place André Mignot

78012 Versailles Cedex Tél.: 01 39 07 71 22

Comité Départemental du Tourisme de l'Eure

Hôtel du Département Boulevard Georges Chauvin, BP 367 - 27003 Evreux Cedex

Tél.: 02 32 62 04 27

Comité Départemental du Tourisme du Val d'Oise

Château de la Motte, rue François de Ganay

95270 Luzarches Tél.: 01 30 29 51 00

Comité Départemental du Tourisme de l'Oise

I rue Villiers de l'Isle-Adam - 60000 Beauvais

Tél.: 03 44 45 82 12

SUR LA SEINE AVAL

Office de Tourisme de Saint-Denis

I rue de la République - 93200 Saint-Denis

Tél.: 01 55 87 08 70

Office de Tourisme de Bougival

7 rue du Général Leclerc - 78380 Bougival

Tél.: 01 39 69 21 23

Office de Tourisme de Chatou, Croissy, Carrières et Montesson

Place de la Gare - BP 12 - 78401 Chatou

Tél.: 01 30 71 30 89

Office de Tourisme de Conflans-Sainte-Honorine

I rue René Albert - 78700 Conflans-Sainte-Honorine

Tél.: 01 34 90 99 09

Office de Tourisme de Maisons-Laffitte

41 avenue de Longueil - 78600 Maisons-Laffitte

Tél.: 01 39 62 63 64

Office de Tourisme de Mantes-La-Jolie

4 Place Saint-Maclou - 78200 Mantes-la-Jolie

Tél.: 01 34 77 10 30

Office de Tourisme de Poissy

132 rue du Général de Gaulle - 78300 Poissy

Tél.: 01 39 79 32 20

Office de Tourisme de La Frette-sur-Seine

Hôtel de Ville, 95 quai de Seine

95530 La Frette-sur-Seine Tél : 01 39 31 50 00

Tel. . 01 37 31 30 00

Office de Tourisme de Triel-sur-Seine

Place Charles de Gaule - 78510 Triel-sur-Seine

Tél.: 01 39 70 22 00

Point d'information de La Roche-Guyon

8 rue du Général Leclerc - 95780 La Roche-Guyon

Tél.: 01 34 79 72 84

Office de Tourisme des Andelys

rue Philippe Auguste, BP 242 27702 Les Andelys Cedex

Tél.: 02 32 54 41 93

Office de Tourisme de Vernon

36 Rue Carnot, BP IIO - 27201 Vernon cedex

Tél.: 02 32 51 39 60

Office de Tourisme de Rouen

Place de la cathédrale - 76000 Rouen

Tél.: 02 32 08 32 40

SUR L'OISE

Syndicat d'Initiative d'Asnières-sur-Oise

17 rue Pierre Brossolette - 95270 Asnières-sur-Oise

Tél.: 01 34 68 09 90

Office de Tourisme d'Auvers-sur-Oise

Manoir des Colombières, rue de la Sansonne

95430 Auvers-sur-Oise Tél : 01 30 36 10 06

Office de Tourisme de Beaumont-sur-Oise

2 rue basse de la Vallée

BP 57 - 95260 Beaumont-sur-Oise

Tél.: 01 34 70 08 08

Office de Tourisme de l'Isle Adam

Maison des Joséphites, 46 Grande Rue

BP 23 - 95290 l'Ísle Adam Tél : 01 34 69 41 99

Syndicat d'Initiative de Mériel

Place Jean Gabin - 95630 Mériel

Tél.: 01 34 21 50 77

Syndicat d'Initiative de Méry-sur-Oise

30 avenue Marcel Perrin - 95540 Méry-sur-Oise

Tél.: 01 34 64 85 15

Office de Tourisme de Pontoise

6 place du Petit Martroy - BP 71 - 95300 Pontoise

Tél.: 01 30 38 24 45

Office de Tourisme de Compiègne

Place de l'Hôtel de Ville - BP 9 - 60321 Compiègne

Tél.: 03 44 40 01 00

Office de Tourisme de Creil

41 place du Général de Gaulle - BP 338 - 60100 Creil

Tél.: 03 44 55 16 07

Office de Tourisme de Nogent-sur-Oise

99 rue du Général de Gaulle - 60180 Nogent-sur-Oise

Tél.: 03 44 71 77 70

Office de Tourisme de Noyon

Place de l'Hôtel de Ville - 60400 Noyon

Tél: 03 44 44 21 88

Office de Tourisme de Pont-Sainte-Maxence

18 rue Louis Boilet - BP 70242 - 60722 Pont-Sainte-Maxence

Tél.: 03 44 72 35 90

La Seine aval

ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL ET SERVICES







La Seine aval

Boulogne-Billancourt

Port (PK 12,700): Masura Marine face au 36 quai Álphonse Le Gallo Tél.: 01 46 99 98 50





















Saint-Cloud (PK 14,700)

Port : Marina - passerelle de l'Avre 1363 quai Marcel Dassault Tél.: 06 83 81 67 66 - Fax: 01 46 02 31 52















Asnières (PK 22,900)



Chantier (PK 23,000): Nautic Motors France - face au 73 quai Dervaux Tél.: 01 47 93 08 02 - Fax: 01 47 91 48 21





























Halte (Droite, Gauche)



Services réparations



Rampe (Droite, Gauche)



Ecluse, bassin de la Seine

La Seine aval

ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL ET SERVICES

Villeneuve-la-Garenne (PK 29,000)

 Port : Sisley - face au 45, quai A. Sisley Tél.: 01 40 86 29 13 - Fax: 01 40 86 98 13











Chantier: Du Nord Van Praet 62 quai A. Sisley Tél.: 01 47 94 10 57









Chantier: Van Den Bosche 60 quai A. Sisley Tél.: 01 47 94 53 90









Epinay-sur-Seine (PK 32,000)



Chantier: Michel Marine 20 rue du Port Tél.: 01 42 35 07 75 - Fax: 01 48 21 40 74







Nanterre (PK 42,000)

 Chantier : Elite Marine 23 rue du Port Tél.: 01 47 25 33 31





Carrières-sur-Seine (PK 42,800)



Rueil-Malmaison (PK 45,000)



Chatou (PK 45,300)



Bougival (PK 48,100)



Le Pecq (PK 52,000)



Maisons-Lafitte (PK 58,000) petit bras de seine

Sartrouville (PK 58,700)



Chantier: ANC Nautic (PK 59,000) 161 avenue Maurice Berteaux Tél.: 01 39 14 89 60











La Frette-sur-Seine (PK 62,400)



La Frette-sur-Seine (PK 63,100)

Conflans-Sainte-Honorine

Chantier : Diesel Marine (PK 68,300) 21 quai de Gaillon Tél : 01 39 72 68 83 - Fax : 01 39 72 83 65



 Port : Ambiance Yachting Goujon (PK 69.000) Ile du Devant RG Tél.: 01 39 72 63 65 - Fax: 01 34 90 09 10





















Chantier: Ambiance Yachting Goujon (PK 69,000) lle du Devant RG Tél.: 01 39 72 63 65 - Fax: 01 34 90 09 10









Chantier: SARL DEFI (PK 70.800) quai île du Bac Tél.: 01 39 72 65 75 - Fax: 01 39 19 43 13







Andrésy (PK 72,860) Mairie: 01 39 27 11 00



Andrésy (PK 72,400)



Andrésy (PK 73,000)

Subdivision de Pontoise: 01 34 30 40 80

La Seine aval

ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL ET SERVICES

Achères (PK 74,000)

 Chantier : la Croix d'Achères Tél · 01 39 11 02 27

-







(PK 77,900)

• Port : Base de Migneaux Chantier Carré 27 île de Migneaux

Tél.: 01 39 65 02 37





Villennes-sur-Seine (PK 80,000)

Port : Dynamic plaisance 350 chemin des Pêcheurs Tél.: 01 39 75 84 90 - Fax: 01 39 75 63 99





Carrières-sous-Poissy (PK 81,100)

Port : Marina Port Saint-Louis Avenue Vanderbilt

Tél.: 01 30 74 38 46 - Fax: 01 39 79 27 34



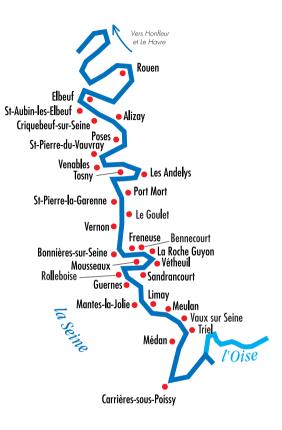


Triel-sur-Seine (PK 85,300)



Port et chantier : Mallard quai Aristide Briand Tél.: 01 39 65 60 73





Vaux-sur-Seine (PK 87,450)

Port : Detroit Marine









La Seine aval

ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL ET SERVICES



Mantes-la-Jolie (PK 109,000)

Limay (PK 109,450)



Port : Les Marines de Limay (PK 109,900) 45 quai aux vins

Tél.: 01 30 98 43 74 et 06 80 87 33 75





Guernes (PK 116,700)

Rolleboise (PK 120,300)

 Ecluse de Méricourt Tél.: 01 30 98 98 60





Sandrancourt (PK 121,000)

Port : l'llon

Tél.: 01 30 92 23 23 - Fax: 01 30 92 32 30









Freneuse (PK 137,000)

Chantier : Nauti Hall 24 bis, route Nationale 13 Tél.: 01 30 93 07 10 - Fax: 01 30 93 24 63

La Roche Guyon (PK 133,000)









Bennecourt (PK 139,150)

Port : Saint-Nicolas face au 65 rue Emile Zola

Tél.: 06 64 15 00 37 - Fax: 01 30 93 00 25







Bonnières-sur-Seine (PK 139,600)

Vernon (PK 150,000)

Chantier : CNV (PK 150,000) 17 quai Camaré Tél.: 02 32 51 49 59









 Port : Base nautique municipale (PK 150,100) rue Ogereau Tél.: 02 32 51 39 82













Saint-Pierre-de-Bailleul Le Goulet (PK 159,200)



Saint-Pierre-la-Garenne (PK 160,700)

Halte nautique





(PK 160,950)



Port Mort (PK 161,100)

La Seine aval

ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL ET SERVICES

Les Andelys (PK 174,600)



 Port : Les Andelys mairie (PK 173,500)
 Tél. : 02 32 54 58 11



 Chantier: International Marine (PK 174,000) Résidence du Grand Parc -Tosny Tél.: 02 32 54 15 29



Port : Val Saint-Martin
 (PK 175,800) - 4 rue de Seine
 Tél. : 02 32 54 40 57 - Fax : 02 32 54 40 57



• Chantier : Société du Val Saint-Martin Tél. : 02 32 54 40 57 - 4 rue de Seine

Venables (PK 184,000)

Port : Mairie
 Tél. : 02 32 53 07 15











RG

Criquebeuf-sur-Seine (PK 211,200)

Saint-Aubin-lès-Elbeufs (PK 217,500)

 Port : Club Nautique Port de Plaisance Les Ecluses







Rouen (PK 241,500)



Tél.: 02 35 07 94 71 - Fax: 02 35 08 28 35

 Port: (PK 241) Halte de plaisance de Rouen, Direction des sports
 Place du Général de Gaulle
 Tél.: 02 35 07 99 51 - Fax: 02 35 07 99 54

Chantier: (PK 241,200) Villetard 8 rue de l'Industrie (près de la halte de plaisance) Ile Lacroix Tél.: 02 35 88 00 00 - Fax: 02 35 89 87 89

 Chantier: (PK 241,800) Eponville Nautic Quai d'Elbeuf
 Tél.: 02 35 72 28 54 - Fax: 02 35 73 99 75

Pont Jeanne d'Arc (PK 242,400):

Fin du domaine fluvial. En aval, la navigation est maritime.

ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL ET SERVICES





L'Oise

Conflans-Sainte-Honorine (PK 0,050)

 Santini carburants - Total Fina auai Fin d'Oise

Tél.: 01 39 72 40 05 - Fax: 01 34 90 06 26



Cergy (PK 9,000)

Port : 6 quai Tourelle Tél.: 01 34 24 11 77 - Fax: 01 34 24 85 65











Chantier: Port de Cergy 6 quai Tourelle Tél.: 01 34 24 11 77 - Fax: 01 34 24 85 65





Pontoise (PK 14,750)



Pontoise (PK 14,670)

Eragny-sur-Oise (PK 15,000)

Port : Decarpentrie 65, chemin du Halage Tél.: 01 34 64 70 54













Chantier : Decarpentrie 65, chemin du Halage

Tél.: 01 34 64 70 54 - Fax: 01 34 70 54







Saint-Ouen-l'Aumône (PK 15,000)

Chantier : Plaisance 95 36, rue du Général Leclerc Tél.: 01 34 64 50 70 - Fax: 01 30 37 02 02













Auvers-sur-Oise (PK 20,300)



Auvers-sur-Oise (PK 21,850)



L'Isle-Adam (PK 27,000)

Champagne-sur-Oise (PK 30,400)



Chantier: Yachting Clinic 16 avenue Elie Baylac Tél.: 01 30 34 07 62







Bernes-sur-Oise (PK 34,000)

Chantier : Nord Nautic Loisirs 125 Grande rue

Tél.: 01 34 70 41 61 - Fax: 01 39 37 75 23









Chantier : Bateaux 60 7 place du Carouge Tél.: 03 44 21 95 78











L'Oise

ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL ET SERVICES



Persan (PK 34,300)



Persan (PK 34,650)

Noisy-sur-Oise (PK 39,000)

 Port : Base nautique Port Montjoie Chemin du Port Tél.: 01 34 70 27 41

















Bruyères-sur-Oise (PK39,200)

Boran-sur-Oise (PK 43,000)

• Chantier: Boran Marine II place du Carouge Tél.: 03 44 21 94 21









Creil (PK 59,000)





Chantier: Bateaux 60 7 rue de la Source Tél.: 03 44 25 23 60 - Fax: 03 44 25 08 66



Verneuil-en-Halatte (PK 62,000)





Verberie (PK 81,800)

Jaux (PK 91,500)





 Port : Marine Oise Plaisance place du 14 juillet

Tél.: 03 44 83 70 30 - Fax: 03 44 83 72 48











Compiègne (PK 96,600)

 Chantier: Guerdin Max et Fils (PK 96.600) 13 rue de Clermont Tél.: 03 44 83 35 57













Port (PK 97,750) Rue de l'Estacade Tél.: 03 44 40 08 52















Janville (PK 102,500)

Chantier: Pruvost 5 île Jean Lenoble

Tél.: 03 44 76 01 71 - Fax: 03 44 76 10 63

La vieille Oise

Longueil-Annel

• Port :

Tél.: 03 44 76 02 19







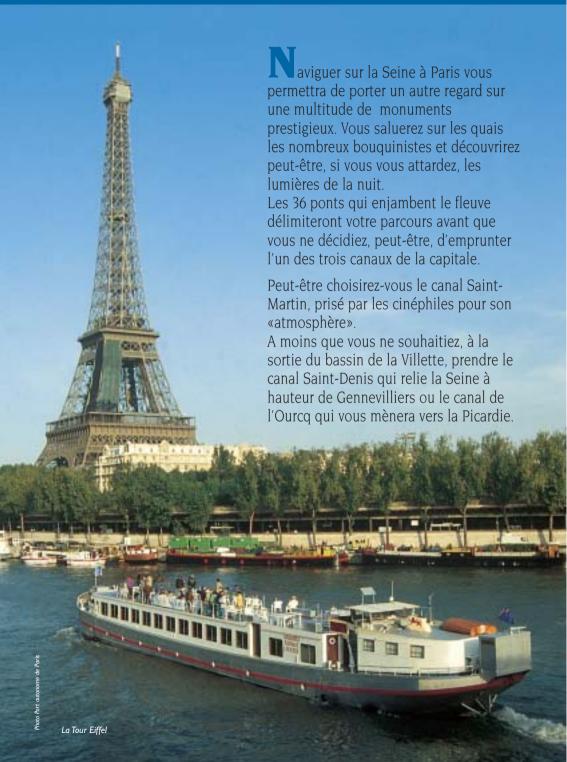








Paris sur Seine Les canaux Saint-Denis et Saint-Martin



Paris sur Seine Les canaux Saint-Denis et Saint-Martin

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET INFORMATIONS NAVIGATION

SEINE (12,6 KM)

Dimensions autorisées

 Du pont périphérique amont au pont périphérique aval

Tirant d'eau: 3,00 m, tirant d'air: 6,00 m

Informations Navigation

Subdivision de Paris

2 quai de la Tournelle - 75005 Paris Tél.: 01 44 41 16 80 - Fax: 01 46 33 36 32

Attention : les canaux Saint-Denis, Saint-Martin, et de l'Ourcq ne font pas partie du réseau confié à Voies Navigables de France. Ils sont propriété de la Ville de Paris. Si vous souhaitez y naviguer, vous pouvez obtenir auprès du service des Canaux le guide du plaisancier du réseau fluvial de la Ville de Paris.

CANAL SAINT-DENIS (6,6 KM)

Dimensions autorisées

• 7 écluses.

Tirant d'eau: 2,60 m. Tirant d'air: 4,44 m.

- Grand sas : longueur : 62,50 m, largeur : 8,20 m

- Petit sas: longueur: 38,90 m, largeur: 5,20 m

CANAL SAINT-MARTIN (4,5 KM)

Dimensions autorisées

• 9 écluses : longueur : 42,00 m, largeur : 7,70 m Tirant d'eau : 1,90 m, tirant d'air : 4,27 m

CANAL DE L'OURCQ (108 KM)

Dimensions autorisées

• 10 écluses : longueur : 40,00 à 88,00 m, largeur :3,20 à 3,70 m

• De la Vilette à Pavillons-sous-Bois Tirant d'eau : 2,60 m, tirant d'air : 4,09 m

• De Pavillons-sous-Bois à l'écluse de Villenoy Tirant d'eau : 0,80* m, tirant d'air : 2,90 m

• De l'écluse de Villenoy à celle de Varreddes Tirant d'eau : 0,80* m, tirant d'air : 3,10 m

• De l'écluse de Varreddes à Silly-la-Poterie Tirant d'eau : 0.80^* m, tirant d'air : 2.60 m

(*) Au-delà de 0,80 m et jusqu'à 1,10 m, circulation aux risques et périls de l'usager

Informations Navigation Canaux

Section des canaux de la Ville de Paris

6 quai de la Seine - 75019 Paris

Tél.: 01 44 89 14 14 - Fax: 01 40 36 73 58

TOURISME : OÙ S'INFORMER ?

Office de Tourisme de Paris

127 avenue des Champs-Elysées - 75008 Paris

Tél.: 01 49 52 53 54



Le port Van Gogh à Asnières

Paris sur Seine

ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL ET SERVICES



Paris

Paris (PK 00,000)

Chantier: C.R.C. (PK 165,000)
 279 rue des Pyrénées - 75020 Paris
 Tél.: 01 40 33 67 67 - Fax: 01 43 49 68 28





 Chantier: Société Excelsior 2 - Bateau Reims (PK 165,000) face I quai d'Austerlitz 75013 Paris Tél.: 01 45 85 28 92





- Accès au port : Paris Arsenal (voir ci-contre) (PK 168,100)
- Port : Champs-Elysées
 (PK 3,600) sur réservation

75008 Paris Tél.: 01 42 65 90 70 - Fax: 01 42 65 11 37



Chantier: Bénéteau (PK 9,000)
 49 avenue de la Grande Armée - 75001 Paris
 Tél.: 01 40 67 94 14 - Fax: 01 40 67 92 06



 Port :Yacht Moteur Club de France (PK 14,800) I allée du bord de l'eau Grille de Saint-Cloud - 75016 Paris Tél.: 01 40 71 90 04 - Fax: 01 40 12 81 49



 Halte estivale du Port de Grenelle (PK 175,000) 2 quai de Grenelle sur réservation (uniquement en été) 75732 Paris Cedex 15 Tél.: 01 43 41 39 32



Attention: la circulation des bateaux entre l'île-Saint-Louis et l'île-de-la-Cité est réglée par un alternat. Des feux bicolores sont installés sur le pont Sully et le pont au Change. La circulation est autorisée aux bateaux montants de l'heure à l'heure + 20 min. et aux avalants de l'heure + 35 min. à l'heure + 50 min.

Entre le pont Sully et le pont Neuf, le trématage est interdit.

Le bras de la Monnaie n'est autorisé à la remontée qu'aux bateaux à passagers dès que la cote atteint 2.50 m à l'échelle d'Austerlitz.

Canal Saint-Denis

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET INFORMATIONS NAVIGATION





Aubervilliers (PK 1.780)

Canal Saint-Martin

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET INFORMATIONS NAVIGATION



Bassin Louis Blanc (PK 0,200)













Port de plaisance Paris Arsenal (PK 4,000) 11 Bd de la Bastille - 75012 Paris Tél.: 01 43 41 39 32 - Fax: 01 44 74 02 66



















Ce tronçon est exploité en sens unique (alternat) entre la voûte couverte du Temple et du bassin de l'Arsenal (1600 m environ). Il est impératif de respecter les feux. Tout arrêt est interdit. N'oubliez pas de vérifier le fonctionnement de votre éclairage. Utilisez les feux de signalisation. Entre 23h45 et 8h00, l'alternat est automatique : les feux s'inversent toutes les 20 min. Le reste du temps, les feux sont commandés par l'éclusier du Temple.



La voûte du Canal Saint-Martin



Voûte et écluse du Canal Saint-Martin

Canal de l'Ourcq (Cf p. 63)

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET INFORMATIONS NAVIGATION



Bassin de la Villette (PK 0,000)









La Seine amont, l'Yonne et le Loing L'Escalier d'honneur du château de Fontainel



La Seine amont, l'Yonne et le Loing

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET INFORMATIONS NAVIGATION

SEINE AMONT (152 KM)

Dimensions autorisées

19 écluses

 De Marcilly au port de Nogent Ecluses: longueur: 38 m, largeur: 7,80 m Tirant d'eau: 1,20 m, tirant d'air: 3,15 m

• Du port de Nogent au port de Bray Ecluses : longueur : 121 m, largeur : 10,50 m Tirant d'eau : 1,80 m, tirant d'air : 5,20 m

 Du port de Bray au barrage de la Grande Bosse Ecluses : longueur : 185 m, largeur : 12 m Tirant d'eau : 2,20 m, tirant d'air : 5,20 m

 Du barrage de la Grande Bosse à Montereau Ecluses : longueur : 185 m, largeur : 12 m Tirant d'eau : 2.80 m, tirant d'air : 5.50 m

De Montereau à Charenton
 Ecluses : longueur : 180 m, largeur : 11,40 m
 Tirant d'eau : 2,80 m, tirant d'air : 5,50 m

Informations Navigation

Subdivision de Joinville

Du pont périphérique amont à l'écluse d'Ablon

Avenue Pierre Mendès-France 94344 Joinville-le-Pont Cedex

Tél.: 01 45 11 71 80 - Fax: 01 45 11 71 99

Subdivision de Melun

De l'écluse d'Ablon à Montereau

26 quai Hippolyte Rossignol - 77000 Melun Tél.: 01 64 83 50 00 - Fax: 01 64 83 50 01

Subdivision de Nogent-sur-Seine

De Montereau à Marcilly-sur-Seine

Ecluse du pont Vert - BP 50 10401 Nogent-sur-Seine cedex

Tél.: 03 25 39 86 48 - Fax: 03 25 39 09 98

Attention : de Marcilly-sur-Seine à Méry, le canal de la Haute Seine est fermé à la navigation depuis 1968.

L'YONNE (108 KM)

Dimensions autorisées

• 27 écluses, longueur : 96 m, largeur : 8,30 m Tirant d'eau : 1,80 m, tirant d'air : 4,40 m

Informations Navigation

Subdivision de Melun

Du confluent à Barbey

26 quai Hippolyte Rossignol - 77000 Melun Tél.: 01 64 83 50 00 - Fax: 01 64 83 50 01

Subdivision de Sens

De Barbey à Auxerre

60 quai de la Fausse Rivière - 89100 Sens Tél.: 03 86 83 16 30 - Fax: 03 86 83 16 31

LE LOING Canal (49 KM)

Dimensions autorisées

• 19 écluses, longueur : 39,10 m, largeur : 5,20 m Tirant d'eau : 1,80 m, tirant d'air : 3,50 m

Informations Navigation

Subdivision de Montargis

Le canal du Loing

14 boulevard des Belles Manières - 45200 Montargis

Tél.: 02 38 95 09 20 - Fax: 02 38 98 26 23



Moret-sur-Loing

hoto Maison Départementale du Tourisme de Seine et /

La Seine amont, l'Yonne et le Loina

TOURISME: OÙ S'INFORMER?

Comité Départemental du Tourisme de l'Essonne 2 cours Monseigneur Roméro - 91025 Evry cedex

Tél · 01 64 97 35 13

Maison du Tourisme de Seine-et-Marne

9/11 rue Royale - 77300 Fontainbleau

Tél.: 01 60 39 60 39

Comité Départemental du Tourisme de l'Aube

34 quai Dampierre - 10000 Troyes

Tél.: 03 25 42 50 91

Comité Départemental du Tourisme de l'Yonne

1/2 quai de la République - 89000 Auxerre

Tél.: 03 86 72 92 00

SUR LA SEINE AMONT

Office de Tourisme de Corbeil-Essonne

4 place Paul Vaillant Couturier - 91100 Corbeil-Essonne

Tél.: 01 64 96 23 97

Office de Tourisme de Draveil

I place de la République - BP7 - 91211 Draveil

Tél.: 01 69 03 09 39

Office de Tourisme de Melun

Hôtel de ville- 77000 Melun

Tél.: 01 64 52 64 52

Syndicat d'Initiative de Bois-le-Roi

BP 33 - 77590 Bois-le-Roi Tél.: 01 60 69 63 94

Syndicat d'Initiative de Thomery

I I rue de la République - 77810 Thomery

Tél.: 01 64 70 80 14

Syndicat d'Initiative de Bray-sur-Seine

Place de l'Eglise - 77480 Bray-sur-Seine

Tél.: 01 64 01 14 17 ou 01 60 67 10 11

SUR L'YONNE

Office de Tourisme de Montereau-Fault-Yonne

10 rue Jean Jaurès - 77130 Montereau-Fault-Yonne

Tél.: 01 64 32 07 76

Office de Tourisme de Sens

Place lean laurès - 89100 Sens

Tél.: 03 86 65 19 49

Office de Tourisme de Villeneuve-sur-Yonne

Quai Roland Bonnion - 89500 Villeneuve-sur-Yonne

Tél.: 03 86 87 12 52

Office de Tourisme de Joigny

4 quai Dagobert - BP 52 - 89302 loigny cedex

Tél.: 03 86 62 11 05

Office de Tourisme de Migennes

Place Eugène Laporte - 89400 Migennes

Tél.: 03 86 80 03 70

Office de Tourisme de Rogny-les-Sept-Ecluses

Chalet de la halte nautique, quai de la Lancière

89220 Rogny-les-Sept-Ecluses

Tél.: 03 86 74 57 66

Office de Tourisme d'Auxerre et de l'Auxerrois

1/2 quai de la République - 89000 Auxerre

Tél.: 03 86 52 06 19

SUR LE LOING

Office de Tourisme de Moret-sur-Loing

4 bis place de Samois - 77250 Moret-sur-Loing

Tél.: 01 60 70 41 66

Office de Tourisme de Nemours

41 quai de Victor Hugo - 77140 Nemours

Tél.: 01 64 28 03 95

Office de Tourisme de Château-Landon

6 route de Souppes - 77570 Chateau-Landon

Tél.: 01 64 29 38 08

Office de Tourisme de Souppes-sur-Loing

67 avenue du Maréchal Leclerc - 77460 Souppes-sur-Loing

Tél.: 01 60 55 07 38

Syndicat d'Initiative de Grez-sur-Loing

116 rue Wilson - 77880 Grez-sur-Loing

Tél.: 01 64 45 69 12

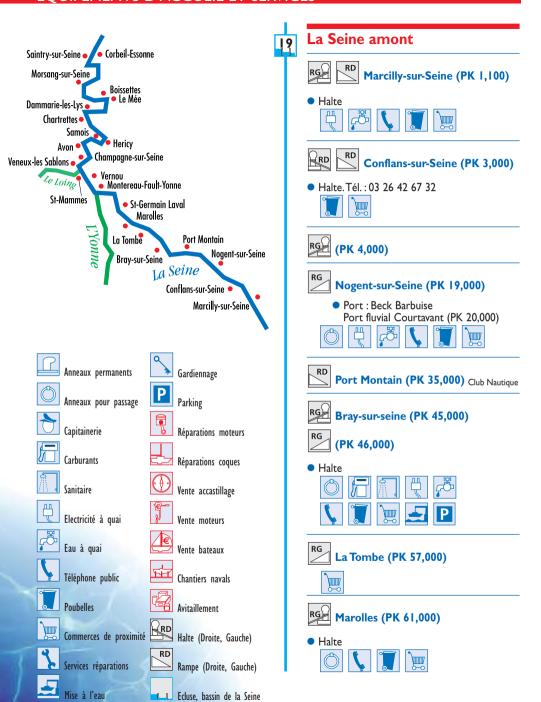
Syndicat d'Initiative de Montigny-sur-Loing

45 rue du Long - BP 13 - 77690 Montigny-sur-Loing

Tél.: 01 64 45 82 86 / 01 64 78 33 44

La Seine amont

EQUIPEMENTS D'ACCUEIL ET SERVICES



La Seine amont

ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL ET SERVICES



Saint-Germain-Laval (PK 65,000)

Montereau-Fault-Yonne (PK 67,000)



Chantier : Ets J.B. Chapus 19 rue de la Pépinière royale

Tél.: 01 64 32 02 43 - Fax: 01 60 96 31 17



Chantier: Confluent Nautisme rue Gué Pucelle



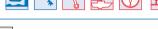












Veneux-les-Sablons (PK 81,000)

Chantier : Rousseau Ouai du Loing Tél.: 01 60 70 52 87 - Fax: 01 60 70 52 95



Saint-Mammès (PK 81,230)

 Port : 15 bis, quai de Seine Tél.: 01 60 74 44 00 - Fax: 01 60 74 44 55





Champagne-sur-Seine (PK 83,000)

Avon (PK 89,760)

 Port : Stéphane Mallarmé - avenue de Valvins Tél.: 01 60 72 74 00 - Fax: 01 64 09 54 71



Chantier (PK 90,000): Ets Goletto avenue de Valvins

Tél.: 01 60 72 14 60 - Fax: 01 60 74 04 43





Hericy (PK 92,000)



RG Samois (PK 93,000)

Chartrettes (PK 9,500)

 Port : Club Nautique - Mairie Tél.: 01 60 66 31 34 - Fax: 01 60 87 05 73















Le Mée (PK 111,000)

Boissettes (PK III,800)

Port : Saint lacques 40 chemin des Praillons Tél.: 01 64 37 73 59











Morsang-sur-Seine (PK 128,800)

 Port de plaisance 25 chemin des lles

Tél.: 01 60 75 01 09 - Fax: 01 60 75 27 55







Saintry-sur-Seine (PK 128,800)

Port : Saintry 138 route de Morsang

Tél.: 01 60 75 49 34 - Fax: 01 60 75 67 11



Corbeil-Essonne (PK 134,000)

Chantier : Genevois 108 quai Bourgoin Tél.: 01 64 96 97 39 - Fax: 01 60 88 41 94



La Seine amont

EQUIPEMENTS D'ACCUEIL ET SERVICES



Evry (PK 138,000)

Chantier : Sport Import 5 rue Gustave Madiot Tél.: 01 60 86 80 19











Soisy-sur-Seine (PK 139,000)

Ris-orangis (PK 142,000)

Chantier: Ullman Sails 50 avenue de l'Aunette

Tél.: 01 69 06 45 09 - Fax: 01 64 97 25 15







Draveil (PK 146,500)

Port : aux Cerises Route du Port aux Cerises Tél.: 01 40 71 90 04













Athis-Mons (PK 148,000)

Chantier: Ets Suzon Face au 33 quai de l'Industrie Tél.: 01 60 48 55 19



Vigneux-sur-Seine (PK 149,000)

• Port : Premier Paris - rue Henri Rossignol Adresse postale: Parc Yachting 22 rue de Courcelles - 75008 Paris Tél.: 01 42 89 47 95 / 06 15 86 63 26













Villeneuve Triage (PK 154,550)

 Port : Amicale des Navigateurs 21 avenue de Choisy Tél.: 01 43 86 41 09 / 06 07 38 51 95





















Choisy-le-Roi (PK 157,000)

Chantier : Naval de la Seine 51 quai Pompadour Tél.: 01 48 90 90 11









Chantier: Ets Famm 4 avenue Marguerite Tél.: 01 48 90 90 11 - Fax: 01 48 52 20 32













Chantier: JMP Marine - Port de Choisy 18 quai de Choisy Tél.: 01 48 53 44 88 - Fax 01 48 53 14 00











EQUIPEMENTS D'ACCUEIL ET SERVICES



27 L'Yonne

Auxerre (PK 0,300)

Port : Société Aquarelle





• Chantier : Aquarelle - Port de plaisance Tél. : 03 86 46 96 77 - Fax : 03 86 52 55 31

Chantier : Just JC Ets
51 avenue lean Mermoz



(PK 0,365) pour embarcations légères

Moneteau (PK 6,400)

Gurgy (PK 10,000)

La Gravière (PK 20,600)

Bonnard (PK 18,050)

Migennes (PK 23,000)

La Roche-Saint-Cydroine (PK 24,150)

Joigny (PK 31,310)

Tél.: 03 86 62 06 14 - Fax: 03 86 62 42 41



Chantier: Locaboat Industrie - Port au Bois
 Tél.: 03 86 91 74 74 - Fax: 03 86 62 42 41

Tél.: 03 86 91 74 74 - Fax: 03 86 62 42 4

L'Yonne

EQUIPEMENTS D'ACCUEIL ET SERVICES



Cezy (PK 35,400)



Villevallier (PK 42,067)

Villeneuve-sur-Yonne (PK 50,000)

 Port : L'escale Club Nautique 2 quai du Port au Bois

Tél.: 03 86 87 12 59 - Fax: 03 86 87 27 18





















(PK 50.167)



(PK 50,175)



Marsangy (PK 54,043)



RD Sens (PK 66,420)

Saint-Denis-les-Sens (PK 68,000)

Chantier: Evans Marine Chemin Port Givet

Tél.: 03 86 65 34 66 - Fax: 03 86 64 21 73













Saint-Denis-les-Sens (PK 70,550)

Cuy (PK 74,500)

Chantier : Euromarine 8 rue Beau Soleil

Tél.: 03 86 95 03 03 - Fax: 03 86 95 04 60





Pont-sur-Yonne (PK 78,870)



(PK 78,970)

Montereau-Fault-Yonne (PK 107,800)



Port (PK 107,900): de plaisance Chemin de Halage, quai d'Yonne

Tél.: 01 64 70 44 00















Le Loing



RG Château-Landon (PK 15,650)

Souppes-sur-Loing (PK 18,950)

 Port : Office de Tourisme 67 avenue du Maréchal Leclerc Tél.: 01 60 55 07 38













La Madeleine-sur-Loing (PK 22,635)



Nemours (PK 29,000)



Montcourt Fromonville (PK 35,000)



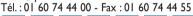
Episy (PK 41,780)



Ecuelles (PK 46,500)

Moret-sur-Loing (PK 47,850)

• Port : de Moret-sur-Loing/Saint-Mammès 15 bis, quai de Seine



















Saint-Mammès (PK 49,430)





La Marne, l'Ourcq et les canaux en Champagne

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET INFORMATIONS NAVIGATION

LA MARNE (178 KM)

Dimensions autorisées

21 écluses

D'Epernay à l'écluse de Meaux

Ecluses: longueur: 45 m, largeur: 7,60 m Tirant d'eau: 1.80 m, tirant d'air: 4.80 m

 De l'écluse de Meaux à l'écluse de Neuilly-sur-Marne Ecluses : longueur : 45 m, largeur : 7,60 m
 Tirant d'eau : 1,80 m, tirant d'air : 3,40 m

• De l'écluse de Neuilly-sur-Marne à l'écluse de Saint-Maur

Ecluses : longueur : 125 m, largeur : 11,40 m Tirant d'eau : 1.80 m, tirant d'air : 7 m

 Du pont de Bonneuil au confluent avec la Seine Ecluses: longueur: 125 m, largeur: 11,40 m
 Tirant d'eau: 3.00 m, tirant d'air: 5.25 m

LES CANAUX EN CHAMPAGNE

Dimensions autorisées

Canal de l'Aisne à la Marne (58km)
 25 écluses, longueur : 38,50 m, largeur : 5,20 m
 Tirant d'eau : 1,80 m, tirant d'air : 3,50 m

Canal des Ardennes (61km)
 11 écluses, longueur : 38,50 m, largeur : 5,20 m
 Tirant d'eau : 1,80 m, tirant d'air : 3,50 m

Canal latéral à la Marne (67km)
 17 écluses, longueur : 38,50 m, largeur : 5,20 m
 Tirant d'eau : 1,80 m, tirant d'air : 3,50 m

LE CANAL DE L'OURCQ (108 KM)

Dimensions autorisées

10 écluses, longueur : 40 m à 88 m, largeur : 3,10 m à 3,70 m

De la Villette à Pavillons-sous-Bois
 Tirant d'eau : 2,60 m, tirant d'air : 4,09 m

• De Pavillons-sous-Bois à l'écluse de Villenoy Tirant d'eau : 0,80* m, tirant d'air : 2,90 m

• De l'écluse de Villenoy à l'écluse de Varreddes Tirant d'eau : 0,80* m, tirant d'air : 3,10 m

De l'écluse de Varreddes à Silly-la-Poterie
 Tirant d'eau : 0,80* m, tirant d'air : 2,60 m

(*) Au-delà de 0,80 m et jusqu'à 1,10 m circulation aux risques et périls de l'usager.

Informations Navigation

Subdivision de Joinville

Du confluent à la limite du département de Seine-Saint-Denis (Gournay-sur-Marne)

Avenue Pierre Mendès-France - 94344 Joinville-le-Pont Tél.: 01 45 11 71 80 - Fax: 01 45 11 71 99

Subdivision de Meaux

De Gournay-sur-Marne à Nanteuil-sur-Marne (soit la traversée du département de Seine-et-Marne)

BP 176 - 77108 Meaux cedex Tél.: 01 60 24 76 76 - Fax: 01 64 33 57 16

Subdivision de Château-Thierry

De Nanteuil-sur-Marne à Epernay

17 route de Château-Thierry 02400 Mont Saint-Père

Tél.: 03 23 70 28 33 - Fax: 03 23 70 78 60

Subdivision de Reims

Canal de l'Aisne à la Marne

9 boulevard Paul Doumer - 51100 Reims Tél.: 03 26 79 85 90 - Fax: 03 26 79 85 91

Subdivision de Châlons-en-Champagne

Canal latéral à la Marne, de Vitry-le-François à Dizy

Chemin du Barrage - BP 256 51011 Châlons-en-Champagne cedex Tél.: 03 26 65 17 41 - Fax: 03 26 65 57 57

Subdivision de Rethel

Canal des Ardennes

Quai Malmy - BP 5114 - 08303 Rethel cedex Tél.: 03 24 38 44 10 - Fax: 03 24 38 29 90

Section des canaux de la Ville de Paris

Canal de l'Ourcq Rivière Ourcq canalisée Canal de dérivation de Clignon

6 quai de la Seine - 75019 Paris

Tél.:01 44 89 14 14 - Fax:01 40 36 73 58

La Marne, l'Ourcq et les canaux en Champagne

TOURISME: OÙ S'INFORMER?

Comité Départemental du Tourisme du Val-de-Marne

38 quai Victor Hugo - 94500 Champigny

Tél.: 01 55 09 16 20

Comité Départemental du Tourisme de la Marne

BP 74 - Châlons-en-Champagne cedex

Tél.: 03 26 68 37 52

Comité Départemental du Tourisme des Ardennes

22/24 place Ducale

BP 419 - 08107 Charleville-Mézières cedex

Tél.: 03 24 56 06 08

SUR LA MARNE

Office de Tourisme de Joinville

23 rue de Paris - 94340 Joinville

Tél.: 01 42 83 41 16

Office de Tourisme du Perreux

75 avenue Ledru Rollin - 94170 Le Perreux Tél.: 01 48 72 55 83 / 01 43 24 26 58

Office de Tourisme de Nogent-sur-Marne 5 avenue de Joinville - 94130 Nogent-sur-Marne

Tél.: 01 48 73 73 97

Office de Tourisme de Lagny-sur-Marne

I place de la Fontaine - 77400 Lagny-sur-Marne

Tél.: 01 64 02 15 15

Office de Tourisme de Meaux

2 rue Saint Rémy - 77100 Meaux

Tél.: 01 64 33 02 26

Office de Tourisme de La Ferté-sous-Jouarre

26 place de l'Hôtel de Ville

BP 54 - 77261 La Ferté-sous-Jouarre cedex

Tél.:01 60 22 63 43

Syndicat d'Initiative de Noisiel

Mairie, 26 place Emile Menier BP 35 - 77426 Marne-le-vallée cedex

Tél.: 01 60 37 73 78

Office de Tourisme de Château-Thierry
11 rue de la Vallée - 02400 Château-Thierry

Tél.: 03 23 83 51 14

Office de Tourisme de Dormans

Château de Dormans - 51700 Dormans

Tél.: 03 26 53 35 86

Office de Tourisme d'Epernay

7 avenue de Champagne - BP 28 - 51201 Epernay cedex

Tél.: 03 26 53 33 00

SUR LE CANAL LATÉRAL À LA MARNE

Office de Tourisme de Châlons-en-Champagne 3 quai des Arts - 51000 Châlons-en-Champagne

Tél.: 03 26 65 17 89

Office de Tourisme de Vitry-le-François

Place Giraud - BP 120 - 51300 Vitry-le-François Tél.: 03 26 74 45 30

SUR LE CANAL DE L'AISNE À LA MARNE

Office de Tourisme de Reims

2 rue Guillaume de Marchault - 51100 Reims

Tél.: 03 26 77 45 25

SUR LE CANAL DES ARDENNES

Office de Tourisme de Rethel

Place de la République - 08300 Rethel

Tél.: 03 24 39 51 45

SUR LE CANAL DE L'OURCQ

Syndicat d'Initiative de Crouy-sur-Ourcq

4 cour du Maronnier - 77840 Crouy-sur-Ourcq Tél.: 01 64 35 60 95

Syndicat d'Initiative de Lizy-sur-Ourcq

Mairie et bibliothèque, 5 rue Jean Jaurès 77440 Lizy-sur-Ourcq

Tél.: 01 60 01 76 14

Office de Tourisme de La Ferté-Milon

31 rue de la Chausée - BP 25 - 02460 La Ferté-Milon

Tél.: 03 23 96 77 42

La Marne

ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL ET SERVICES



ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL ET SERVICES













Jaulgonne (PK 37,000)



Mezy-Moulins (PK 42,067)



Mont-Saint-Père (PK 42,450)

Etampes-sur-Marne (PK 9,500)

Chantier : Club 2000 I avenue Montmirail

Tél.: 03 23 83 21 43 - Fax: 03 23 83 01 77















Château-Thierry (PK 50,600)













Azy-sur-Marne (PK 56,100)







Nogent l'Artaud (PK 63,200)









Charly-sur-Marne (PK 66,400)



Nanteuil-sur-Marne (PK 74,000)



Luzancy (PK 85,400)



La Ferté-sous-Jouarre (PK 90,400)



(PK 90.800)





Mairie Tél.: 01 60 22 25 63

Changis-sur-Marne (PK 99,500)

 Port : Yacht Club de la Brie Tél.: 01 41 74 06 87















Mary-sur-Marne (PK 111,000)



Congis (PK 118,300)



RG Germiny l'Evêque (PK 121,000)

Poincy (PK 125,000)

 Port : Base nautique (port privé) route du Moulin

Tél.: 01 64 33 09 64



















Fublaines (PK 128,400)

Meaux (PK 133,300)

Chantier : l'Aigle des Mers 9 quai |. Prévert prolongé Tél.: 01 64 33 96 02











Chantier: SM Marine Quai I. Prévert prolongé Tél.: 01 64 34 63 17























La Marne

ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL ET SERVICES



Chalifert (PK 145,700)

 Port : Club Nautique du plan d'eau (port privé)

Tél.: 01 60 43 88 69











Lagny (PK 151,000)

Port : Base Nautique 109 quai Gourdine













Chantier: Giuliani - 49 rue de la Croix de Tigeaux Villeneuve-le-Comte



















Vaires-sur-Marne (PK 156,500)

Joinville-le-Pont (PK 161,350)

• Port : de Joinville-le-Pont 2 auai Gabriel Péri Tél.: 01 48 83 35 10













Neuilly-sur-Marne (PK 164,740)

• Port : Base Nautique - La Haute lle Tél.: 01 43 08 21 21

















Le Perreux-sur-Marne (PK 168,500)



(PK 170,140)

Nogent-sur-Marne (PK 170,920)

Port : Ouai du Port

Tél.: 01 48 71 41 65 / 06 07 62 94 01















Créteil (PK 171,450)

 Port : Passerelle de la Pie Adresse postale: 44 Bd de Champigny BP 100 - 94214 La Varenne-Saint-Hilaire Tél.: 01 45 11 44 18







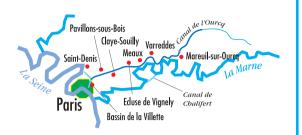






Le Canal de l'Ourcq et Ourcq canalisée

ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL ET SERVICES





Ecluse de Varreddes (PK 64,730)







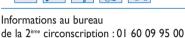
Mareuil-sur-Ourcq (PK 96,620)













Canal de l'Ourcq













Pavillons-sous-Bois (PK 9,700)



Claye-Souilly (PK 23,750)



(PK 24,400)













Ecluse de Vignely (PK 40,300)













Meaux (PK 47,500)



(PK 48,000)







Ourcq canalisée



Marolles (PK 102,400)









La Ferté-Milon (PK 104,100)



(PK 104,200)















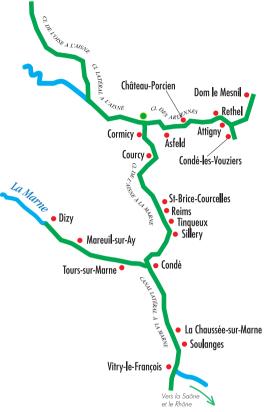






Les canaux en Champagne

ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL ET SERVICES





Canal des Ardennes

Dom-le-Mesnil (PK 1,100)

Chantier : Maubacq Nautic 12 hameau de Pont à Bar















Attigny (PK 17,900)

Mairie - Tél.: 03 24 71 20 68















RD Rethel (PK 36,150)

Mairie - Tél.: 03 24 39 51 40



Port (PK 36,150): Halte fluviale Quai Gaignot

Tél.: 03 24 39 51 45

















Château-Porcien (PK 45,930)

Mairie - Tél.: 03 24 72 80 95















Vaudemanges (PK 50,800)

Tél.: 03 24 72 94 97







Asfeld (PK 58,000)

Tél.: 03 24 72 94 97











Les canaux en Champagne

Sillery (PK 33,900)

 Port : Relais Nautique. Rue Jacques Cartier

Tél.: 03 26 49 17 86

ÉOUIPEMENTS D'ACCUEIL ET SERVICES



Embranchement de Vouziers



Condé-les-Vouziers (PK 1,400)

Mairie de Vouziers - Tél.: 03 24 30 76 30













Rilly (PK 12,500)



Canal latéral à la Marne

Vitry-le-François (PK 0,000)

Port : Rue des Moignottes

Tél.: 03 26 62 10 40 - Fax: 03 26 74 54 88













RD Soulanges (PK 9,003)



RD La Chaussée-sur-Marne (PK 14,250)



Condé-sur-Marne (PK 48,500)



Tours-sur-Marne (PK 52,800)

Mareuil-sur-Ay (PK 58,850)

Port : Base de loisirs de Mareuil/Ay

Tél.: 03 26 56 92 10 - Fax: 03 26 54 84 76















PD Dizy (PK 64,300)

Canal de l'Aisne à la Marne









Courcy (PK 12,700)





Saint-Brice-Courcelles (PK 20,000)

Chantier: Prevot Marine Service II rue Curie

Tél.: 03 26 09 16 57 - Fax: 03 26 87 63 97











Reims (PK 23,500)

 Port : Relais Nautique, Bassin du Vieux Port Bd Paul Doumer

Tél.: 03 26 88 55 36 - Fax: 03 26 40 52 60















Chantier: Magick Moto Route de Soissons Tél.: 03 26 04 20 20







Long le Catelet

Les canaux du Nord sont le prolongement des voies d'eau du bassin de la Seine. C'est dans ces lieux que les canaux et la navigation fluviale ont leurs plus belles pages d'histoire.

Dès le IXème siècle l'Escaut était déjà emprunté et la basse Deûle fût aménagée au XIIIème siècle. Aussi, le canal de Saint-Quentin vous permettra de découvrir les origines de la technologie fluviale avec le franchissement du plus long souterrain navigable de France grâce à la technique du touage, système de traction sur une chaîne immergée. Vous traverserez le pays du charbon, de la révolution industrielle.

Mais le Nord de la France et la Picardie sont aussi des terres aux multiples paysages, plateaux et plaines de grandes cultures, régions bocagères et marais.

Les villes vous surprendront par leurs places fortes, leurs enceintes, leurs cathédrales et leurs beffrois qui témoignent d'une longue histoire faite de guerres, de foi, de culture et de commerce.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET INFORMATIONS NAVIGATION

LA PICARDIE

Dimensions autorisées

• Canal de Saint-Quentin (92 km)

35 écluses, longueur : 39,40 m, largeur : 5,13 à 6,00 m

Tirant d'eau : 2,20 m, tirant d'air : 3,58 m

• Canal de la Sambre à l'Oise (71 km)

38 écluses, longueur : 37,60 m, largeur : 5,10 m Tirant d'eau : 1,80 m, tirant d'air : 3,50 m

• Canal de la Somme (156 km)

25 écluses, longueur : 39 m, largeur : 6,00 m Tirant d'eau : 1,80 m, tirant d'air : 3,50 m

• Canal latéral à l'Oise (34 km)

4 écluses

(de Janville au canal du Nord), longueur : 100 m, largeur : 12 m

Tirant d'eau: 2,40 m, tirant d'air: 3,50 m

(du canal du Nord à Chauny) longueur : 39 m, largeur : 6 m

Tirant d'eau: 2,20 m, tirant d'air: 3,50 m

· Canal de l'Oise à l'Aisne (48 km)

14 écluses, longueur : 40,50 m, largeur : 6,00 m Tirant d'eau : 2,00 m, tirant d'air : 3,50 m

• Canal du Nord (95 km)

19 écluses, longueur : 91,90 m, largeur : 6,00 m Tirant d'eau : 2,40 m, tirant d'air : 3,70 m

• Canal latéral à l'Aisne (51 km)

8 écluses, longueur : 38,50 m, largeur : 5,20 m Tirant d'eau : 1,80 m, tirant d'air : 3,70 m

· Aisne canalisée (57 km)

7 écluses, longueur : 46 m, largeur : 7,95 m Tirant d'eau : 2,00 m, tirant d'air : 3,70 m

Informations Navigation

Subdivision de Saint-Quentin

Canal de Saint-Quentin, canal de la Sambre à l'Oise

44 rue du Gouvernement - BP 616 02321 Saint-Quentin cedex

Tél.: 03 23 05 78 00 - Fax: 03 23 05 78 19

Subdivision de Péronne

Canal de la Somme, de Saint Simon à Sormont Canal du Nord, de Pont-L'Evêque à Ruyaulcourt

19 route de Paris - BP 53 - 80201 Péronne cedex Tél.: 03 22 84 74 40 - Fax: 03 22 84 62 41

Subdivision Navigation d'Amiens

Canal de la Somme*, de l'écluse de Sormont à l'écluse de Saint-Valéry

DDE, 2 rue Baillon - 80000 Amiens Tél.: 03 22 71 60 80 - Fax: 03 22 92 76 87

Subdivision de Compiègne

Canal latéral à l'Oise, de Janville à la limite du département de l'Aisne Aisne canalisée, du confluent avec l'Oise à Vic-sur-Aisne

79 barrage de Venette - 60280 Venette Tél.: 03 44 83 85 00 - Fax: 03 44 83 85 01

Subdivision de Soissons

Canal de l'Oise à l'Aisne, d'Abbécourt à Pargny Aisne canalisée de Villeneuve à Vic-sur-Aisne

10 rue de Mayenne - 02209 Soissons cedex Tél.: 03 23 53 00 11 - Fax: 03 23 59 46 28

Subdivision de Rethel

Canal de l'Oise à l'Aisne jusqu'à Pargny Canal latéral à l'Aisne entre Celles-sur-Aisne et le canal des Ardennes

Quai Malmy - BP 5114 - 08303 Rethel cedex Tél.: 03 24 38 44 10 - Fax: 03 24 38 29 90

(*) Attention! Cette partie du canal de la Somme ne fait pas partie du réseau confié à Voies Naviguables de France. Elle est entretenue et gérée directement par le département. Si vous souhaitez y naviguer, vous pouvez vous procurer des renseignements auprès de la Subdivision Navigation d'Amiens.

TOURISME: OÙ S'INFORMER?

Comité Départemental du Tourisme de l'Aisne

24/28 avenue Charles de Gaulle - BP I 16

02005 Laon cedex Tél.: 03 23 27 76 76

Comité Départemental du Tourisme de la Somme

21 rue Ernest Cauvin - 80000 Amiens

Tél.: 03 22 71 22 71

SUR LE CANAL DE SAINT-QUENTIN

Office de Tourisme de Saint-Quentin

27 rue Victor Basch

BP 80 - 02102 Saint-Quentin cedex

Tél.: 03 23 67 05 00

SUR LE CANAL LATÉRAL À L'OISE

Office de Tourisme de Chauny

Place du Marché Couvert - 02300 Chauny

Tél.: 03 23 52 10 79

SUR L'AISNE

Office de Tourisme de Vailly-sur-Aisne

4 place Bouvines - 02370 Vailly-sur-Aisne

Tél.: 03 23 74 62 47

Office de Tourisme de Soissons

16 place Fernand Marcquigny BP 216 - 02205 Soissons cedex

Tél.: 03 23 53 17 37

Syndicat d'Initiative du pays de la vallée de l'Aisne

4 rue Pomponne - 02290 Vic-sur-Aisne

Tél.: 03 23 55 92 41

SUR LE CANAL DE LA SOMME

Office de Tourisme du pays Hamois

Rue André Audinot - 80400 Ham

Tél.: 03 23 81 30 00

Office de Tourisme de Péronne

I rue Louis XI - BP 146 - 80200 Péronne

Tél.: 03 22 84 42 38

Office de Tourisme de Corbie

30 place de la République - 80800 Corbie

Tél.: 03 22 96 95 76

Office de Tourisme d'Amiens

6 bis rue Dusevel - BP 1018 - 80010 Amiens Cedex I

Tél.: 03 22 71 60 50

Office de Tourisme de Long

5 Grand rue - 80510 Long

Tél.: 03 22 31 82 50

Office de Tourisme de Pont-Rémy

2 rue du Général Leclerc - 80580 Pont-Rémy

Tél.: 03 22 27 20 71

Office de Tourisme d'Abbeville

I place de l'Amiral Courbet - 80100 Abbeville

Tél.: 03 22 24 27 92

Office de Tourisme de Saint-Valéry-sur-Somme

2 place Guillaume le Conquérant 80230 Saint-Valéry-sur-Somme

Tél.: 03 22 60 93 50



noto CRT de Picardie / Robin

EQUIPEMENTS D'ACCUEIL ET SERVICES



Canal de Saint-Quentin

Saint-Quentin (PK 52,800)

• Port : Quai du Vieux Port





Séraucourt-le-Grand (PK 62,120)

Mairie - Tél.: 03 23 60 51 17











Voyaux (PK 80,500)







Canal latéral à l'Oise

Chauny (PK 0,280)

Port : Halte fluviale Alfred Leroux Rue du Port

Tél/fax.: 03 23 39 32 32





















Pont-l'Evêque (PK 18,260)

Chantier : Rousseau-Debacker Les Masures

Tél.: 03 44 09 08 22













ÉOUIPEMENTS D'ACCUEIL ET SERVICES

Longueil Annel (PK 33,000)

Chantier : Mécanique Marine 16 rue Serge Triboullois Tél.: 03 44 76 03 86













Partie commune des canaux du Nord et de la Somme

Péronne (PK 47,000)

Port : Route de Paris Tél.: 03 22 84 19 31

















Canal de la Somme



Cappy (PK 50,700)

Port: 22 chemin Léon Blum Tél.: 03 22 76 12 12



















Chipilly (PK 62,320)













Corbie (PK 65,280)



(PK 74,480)







Camon (PK 89,000)

Chantier : Navy Plaisance 3 rue René Gambier

Tél.: 03 22 46 30 83 - Fax: 03 22 46 08 13











Amiens (PK 89,000)

Chantier : Nautic 80 191 avenue de Verdun Tél.: 03 22 92 47 47











(PK 92,450)





(PK 94,300)













RG Long (PK 123,900)



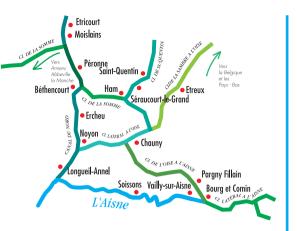


Pont Rémy (PK 131,000)



Abbeville (PK 141,100)

ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL ET SERVICES





Canal maritime (PK 148,200)

Saint-Valéry-sur-Somme (PK 156,440)

Chantier: EMTCM - quai Jules Vernes Tél.: 03 22 26 82 20 - Fax: 03 22 26 82 52











Port : Maison des plaisanciers Avenue du Général Leclerc Tél.: 03 22 60 24 80











Chantier: Nausicaa Plaisance

15 route d'Abbeville Tél.: 03 22 26 85 85 - Fax: 03 22 26 93 61



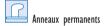














Gardiennage



Anneaux pour passage



Parking



Capitainerie



Réparations moteurs



Carburants



Réparations coques



Sanitaire



Vente accastillage



Electricité à quai



Vente moteurs



Eau à quai



Vente bateaux



Téléphone public



Chantiers navals



Poubelles



Avitaillement



Commerces de proximité



Halte (Droite, Gauche)



Services réparations



Rampe (Droite, Gauche)



Ecluse, bassin de la Seine



Canal du Nord



Etricourt (PK 34,300)



Moislains (PK 37,000)



Saint-Christ (PK 57,000)



Béthencourt (PK 62,000)



Languevoisin (PK 66,000)



Ercheu (PK 74,900)



Noyon (PK 92,000)

Les voies navigables de Picardie

ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL ET SERVICES



L'Aisne





Vailly-sur-Aisne (PK 49,000)

Embranchement Aisne Navigable

















Villeneuve-St-Germain (PK 64,160)



Soissons (PK 66,700)



(PK 74,480)





RG Fontenoy (PK 78,600)



Vic-sur-Aisne (PK 85,373)













RD Etreux (PK 18,900)

Mairie

Tél.: 03 23 60 60 19

















RD Tupigny (PK 27,100)



Vadencourt (PK 33,100)



Canal de l'Oise à l'Aisne



Guny (PK 10,600)





Pinon (PK 25,300)





Pargny Fillain (PK 35,300)

























Canal latéral à l'Aisne



Variscourt (PK 10,540)







RG Maizy (PK 32,600)







Les points d'accueil VNF

Vous pouvez vous y procurer des informations sur le réseau et acheter votre vignette plaisance.

SEINE À L'AVAL DE PARIS

Agence de Conflans-Sainte-Honorine

Cours de Chimay - 78700 Conflans-Sainte-Honorine Tél.: 01 39 72 73 09 - Fax: 01 39 72 83 00

Cautus de santiau de Dansu

Centre de gestion de Rouen

71 avenue Jacques Chastellain - 76000 Rouen Tél.: 02 32 08 31 70 - Fax: 02 35 70 04 37

Antenne du Havre

La Citadelle - avenue Lucien Corbeaux - 76600 Le Havre

Tél.: 02 35 22 99 34 - Fax: 02 35 22 95 63

PICARDIE

Agence de Margny-les-Compiègne

92 rue du 14 juillet - 60281 Margny-les-Compiègne Tél.: 03 44 83 27 50 - Fax: 03 44 83 14 72

Antenne de Saint-Quentin

2 avenue Léo Lagrange - 02100 Saint-Quentin Tél.: 03 23 62 60 21 - Fax : 03 23 62 58 40

PARIS

Service du développement et des affaires domaniales

18 quai d'Austerlitz - 75013 Paris

Tél.: 01 44 06 63 60 - Fax: 01 44 06 63 69

CHAMPAGNE-ARDENNE

Agence de Reims

I I boulevard Paul Doumer - 51084 ReimsTél.: 03 26.85.75.95 - Fax: 03 26 40 60 25

SEINE À L'AMONT DE PARIS

Agence de Saint-Mammès

10 quai du Loing - 77670 Saint-Mammès Tél.: 01 64 70 57 70 - Fax: 01 64 70 57 73

Pour toute information complémentaire sur le péage, contacter :

Voies Navigables de France 175 rue Ludovic Boutleux - BP 820 62408 Béthune cedex

Tél.: 03 21 63 24 24 - Fax: 03 21 63 24 42

Les commissions de surveillance

Les commissions de surveillance ont en charge la réglementation et la surveillance des bateaux.

lle-de-France et départements de l'Yonne et de l'Aube

Commission de surveillance de Paris 24 quai d'Austerlitz - 75013 Paris

Tél.: 01 44 06 19 62 - Fax: 01 44 06 18 89

Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime

Commission de surveillance de Rouen 66-77 avenue Jacques Chastellain - Ile Lacroix 76000 Rouen

Tél.: 02 32 08 31 40 - Fax: 02 35 89 22 78

Départements de l'Oise, de l'Aisne et de la Somme

Commission de surveillance de Douai Service Régional des Affaires Fluviales 319 boulevard Paul Hayez - 59509 Douai cedex Tél.: 03 27 87 87 59 - Fax: 03 27 92 99 29

Départements de la Marne et des Ardennes

Commission de surveillance de Nancy I rue de Tomblaine - 54000 Nancy

Tél.: 03 83 35 46 90 - Fax: 03 83 35 84 47

Vous pouvez trouver auprès des secrétariats des commissions de surveillance les informations concernant les examens permettant d'obtenir le certificat de capacité (professionnel ou plaisance).

La sécurité, la police et les secours

La police de la navigation est assurée par le service Navigation de la Seine avec les brigades fluviales de police ou de gendarmerie territorialement compétentes.

Police de la Navigation

24 quai d'Austerlitz - 75013 Paris

Tél.: 01 44 06 19 62 - Fax: 01 44 06 18 89

Paris et la petite couronne Préfecture de Police - Brigade Fluviale

Quai Saint-Bernard - 75005 PARIS

Tél.: 01 47 07 17 17 - Fax: 01 47 07 45 50

Seine en aval de Paris

Gendarmerie Nationale - Brigade Fluviale

73 avenue Carnot

78702 Conflans-Sainte-Honorine cedex

Tél.: 01 39 19 79 41

Brigade Fluviale de gendarmerie

29 rue Albert Thomas - BP 123 76122 Le Grand-Ouevilly cedex

Tél.: 02 35 69 99 48

Les secours sont assurés pour :

Paris et petite couronne Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris

Centre de secours La Monnaie Ouai de Conti - 75006 Paris

Tél.: 01 43 54 89 10 (urgences)

Centre de secours de Neuilly-sur-Marne 9 avenue de la Perche - 93300 Neuilly-sur-Marne

Tél.: 01 43 08 09 41 (urgences) Centre de secours de Gennevilliers

136/140 rue Henri Barbusse - 92230 Gennevilliers

Tél.: 01 47 94 38 94 (urgences)

Les autres départements Services départementaux d'incendie et de secours

Aisne (02) 03 23 27 18 02

Ardennes (08) 03 24 32 46 00

Aube (10) 03 25 43 58 00

Eure (27) 02 32 62 20 20

Marne (51) 03 26 70 36 00

Oise (60) 03 44 06 21 00

Seine-Maritime (76) 02 35 58 86 00

Seine-et-Marne (77) 01 60 56 83 00

Yvelines (78) 01 39 07 72 92

Somme (80) 03 22 97 18 18

Yonne (89) 03 86 94 44 00

Essonne (91) 01 60 91 91 91

Val-d'Oise (95) 01 30 75 78 60

Centres d'annonces des crues

L'annonce des crues sur les rivières du bassin de la Seine est préparée par les centres d'annonces de crues concernés et communiqués au Préfet, qui décide du déclenchement de l'alerte et assure la diffusion de l'information aux collectivités. Les riverains sont informés par leur mairie. Un serveur minitel et le site internet du ministère de l'environnement donnent également l'information.

Oise amont (hors Ile-de-France)

Service Navigation de la Seine centre de Compiègne Mairies 3615 FAUSFINE

Aisne et son affluent l'Aire

Service Navigation de la Seine centre de Reims Mairies 3615 FAUSEINE

Rivières d'Ile-de-France : l'Oise-aval, la Seine et la Marne-aval

Direction régionale de l'environnement d'Ile-de-France Service hygrométrique et d'annonce de crues Mairies

3615 EAUSEINE

www.environnement.gouv.fr

L'Yonne aval et ses affluents : le Serain et l'Armançon

Service Navigation de la Seine centre de Sens Mairies 3615 EAUSEINE

Le service Navigation de la Seine

Service Navigation de la Seine

2 quai de Grenelle - 75 015 Paris

Tél.: 01 40 58 29 99 - Fax: 01 45 78 08 57

Service de l'Etat, le SNS est chargé de la sécurité du transport fluvial (permis de navigation, certificat de capacité professionnel et plaisance, police de navigation) et de la police de l'eau, de la pêche, ainsi que de la gestion hydraulique. Il est également chargé de la gestion du domaine public fluvial non navigable.

Le service est mis à la disposition de l'établissement public Voies Navigables de France pour l'exploitation, l'entretien et la modernisation du réseau fluvial.

Service Navigation de la Seine 4ème section

71 avenue Jacques Chastellain - 76000 Rouen Tél.: 02 32 08 31 40 - Fax: 02 35 89 22 78 Le Service est compétent de Rouen à Cléon en ce qui concerne la police des eaux et la navigation.

Les organismes professionnels et associations d'usagers

Fédération des Industries Nautiques

Port de Javel Haut 75015 PARIS

Tél.: 01 44 37 04 00 - Fax: 01 45 77 21 88

Commission Nationale de Sécurité et de la Navigation de Plaisance

3 place Fontenoy 75007 PARIS

Tél.: 01 44 49 86 75

Association Nationale des Plaisanciers en eaux intérieures

6 rue Léo Lagrange 44240 La Chapelle/Erdre

Tél./Fax: 02 40 72 03 43

Fédération Française des Ports de Plaisance

9 rue Léopold Robert 75014 Paris

Tél.: 01 43 35 26 26 - Fax: 01 43 35 26 27

Syndicat National des Constructeurs de Navire et embarcations de Plaisance

Port de Javel Haut - 75015 Paris

Tél.: 01 44 37 04 00 - Fax: 01 45 77 21 88

Syndicat National des Loueurs de Bateaux de Plaisance

Port de lavel Haut - 75015 Paris

Tél.: 01 44 37 04 00 - Fax: 01 45 77 21 88

Syndicat des Ecoles de Pilotage de Navigation et de Croisières Maritimes et Fluviales

Port de lavel Haut 75015 PARIS

Tél.: 01 44 37 04 00 - Fax: 01 45 77 21 88

Les fédérations sportives

Si vous souhaitez pratiquer un sport nautique, n'hésitez pas à contacter les fédérations qui vous donneront la liste des clubs existants sur votre secteur.

Fédération Française de Voile 55 avenue Kléber - 75016 PARIS

T41 . 01 44 05 01 00 East . 01 47 04 00

Tél.: 01 44 05 81 00 - Fax: 01 47 04 90 12

Fédération Française Motonautique

49 rue Boulainvilliers - 75016 PARIS

Tél.:01 42 24 60 88 - Fax:01 42 24 60 13

Fédération Française de Ski Nautique

16 rue Clément Marot - 75008 PARIS

Tél.: 01 47 20 05 00 - Fax: 01 47 20 43 74

Fédération Française de Canoë-Kayak

87 quai de la Marne - BP 58 - 94340 Joinville-le-Pont

Tél.:01 45 11 08 50 - Fax:01 48 86 13 25

Fédération Française des Sociétés d'Aviron

17 boulevard de la Marne

94736 Nogent-sur-Marne cedex

Tél.: 01 45 14 26 40 - Fax: 01 48 75 78 75

Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-marins

24 quai de Rive Neuve - 13007 Marseille Tél.: 04 91 33 99 31 - Fax: 04 91 54 77 43

Tel.. 04 71 33 77 31 - 14x . 04 71 3

Autres interlocuteurs

Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques

3 square Desaix - 75015 Paris

Tél.:01 44 49 89 72 - Fax:01 44 49 89 70

Conseil Supérieur de la Pêche

10 rue des Dardanelles - 75017 Paris

Tél.: 01 58 05 05 90

Pour en savoir plus

Voies Navigables de France Direction interrégionale du bassin de la Seine

Port autonome de Paris 2 quai de Grenelle - 75732 Paris cedex 15

Tél.: 01 40 58 29 99 - Fax: 01 45 78 08 57

Ou en consultant les sites internet : www.vnf.fr et

www.paris-ports.fr

LES BATEAUX ÉCOLES

Aisne

Auto Bateau Ecole J.C.B.

97 rue Journel - 02300Chauny

Tél.: 03 23 39 57 27

C.E.R. Euro conduite

5/7 rue du Général Leclerc - 02100 Saint-Quentin

Tél.: 03 23 67 63 63

Marinaustrum

63 rue Pierre Brossolette - 02100 Saint-Quentin

Tél.: 03 23 05 27 03

Ardennes

Bateau Ecole Maubacq

Pont à Bar - 08160 Dom-le-Mesnil

Tél.: 03 24 54 01 50

Aube

Bateau Ecole des terres rouges,

Mr Castex 10390 - Clerey Tél.: 03 25 46 04 45

CSB Marine

RN 71 Le port - Lac de Dienville - 10500 Dienville

Tél · 03 25 92 94 17

Eure

Bateau Ecole Duval

I av. du Maréchal Montgomery - 27200 Vernon

Tél.: 02 32 51 07 86

Bateau Ecole du Vexin 52 rue du Général de Gaulle - 27600 Gaillon

Tél.: 02 32 52 49 31

Bateau Ecole du Vexin

19 rue des Martyrs Déportés - 27700 Les Andelys

Tél.: 02 32 54 15 76

Bateau Ecole Lyons-Andelle

13bis Grand rue - 27360 Pont-Saint-Pierre

Tél.: 02 32 49 76 79 3 rue Ténèbre - 27700 Les Andelys

Tél.: 02 32 54 62 09

Ecole de conduite Rolivaloise

2 rue des Compagnons - 27100 Val de Reuil

Tél.: 02 32 61 05 22

Marne

Bateau Ecole Heitz

7 boulevard Paul Doumer - 51100 Reims

Tél.: 03 26 47 03 58

ECF

80 rue Richelieu - 51100 - Reims

Tél.: 03 26 36 50 47

Bateau Ecole Pasteur/CSB Marine

3 rue Pasteur - 51000 Châlons-en-Champagne

Tél.: 03 26 68 40 72

Buggy Bateau Ecole

I bis rue Poissonnier - 51000 Châlons-en-Champagne

Tél.: 03 26 68 06 18

Oise

Boran Marine

II place du Carouge - 60820 Boran-sur-Oise

Tél.: 03 44 21 94 21

Bateaux 60

7 rue de la Source - 60100 Creil

Tél.: 03 44 25 23 60

Société Guerdin

13 rue de Clermont - 60200 Compiègne

Tél.: 03 44 83 35 57

Paris

Bateau Ecole Concorde

Face 8 quai Anatole France - 75007 Paris

Tél.: 01 45 51 74 03

Bateau Ecole Defim

17 rue Portalis - 75008 Paris

Tél.: 01 45 22 65 07

11 quai de la Loire - 75019 Paris

Tél.: 01 42 00 31 47

Bateau Ecole Guerin

26 rue des Rigoles - 75020 Paris

Tél.: 01 40 29 06 44

LES BATEAUX ÉCOLES

Seine-Maritime

Bateau Ecole Villetard

8 rue de l'Industrie - Ile Lacroix - 76000 Rouen

Tél.: 02 35 88 00 00

Eponville Nautic

Quai d'Elbeuf - 76100 Rouen

Tél.: 02 35 72 28 24

Bonte Nautisme - M.V.

Hangar n°16 - quai Emile Duchemin - 76000 Rouen

Tél.: 02 32 08 61 59

Bateau Ecole Boyer

VC N°2 - 76540 Thietreville

Tél.: 02 35 29 81 95

Seine-et-Marne

Bateau Ecole Benard

21 rue du Général de Gaulle - 77000 Melun

Tél.: 01 64 37 22 70

Kalypso

10 rue Jean Jaurès - 77270 Villeparisis

Tél.: 01 60 21 11 22

Plaisance Loisirs

ZI des 50 Arpents - 77680 Roissy-en-Brie

Tél.: 01 60 29 80 66

SM Marine

Quai J. Prévert Prolongé - 77100 Meaux

Tél.: 01 64 34 63 17

Yvelines

Ambiance Yachting Gouion

lle du Devant - 78700 Conflans-Sainte-Honorine

Tél.: 01 39 72 49 12

ASCAP

20 rue des Migneaux - 78300 Poissy

Tél.: 01 39 11 92 26 / 01 39 65 07 35

Auto Bateau Ecole Bernard Lang

34 boulevard Carnot - 78250 Hardricourt

Tél.: 01 34 74 96 70

Auto Bateau Ecole du Parc de la Vallée

3 rue Georges Brassens - 78200 Mantes-la-Ville

Tél.: 01 34 78 54 32

Auto Bateau Ecole de Rosny - AAC

58 rue Nationale - 78710 Rosny-sur-Seine

Tél.: 01 30 42 96 94

Bateau Ecole CER des Ebissoires

Ferme des Ebissoires - 78370 Plaisir

01.30.54.60.73

Dynamic Plaisance

350 chemin des Pêcheurs - 78670 Villennes-sur-Seine

Tél.:01 39 75 84 90

L'Appel du large

26 rue de Vexin - 78440 Brueil-en-Vexin

Tél .: 01 34 75 32 20

Somme

Barone sarl

42 boulevard Beauvillé - 80000 Amiens

Tél.: 03 22 92 68 73

Auto Bateau Ecole Legrand

7 rue 2ème DB - 80000 Amiens

Tél.: 03 22 91 40 91

Nautic 80

191 rue de Verdun - 80000 Amiens

Tél.: 03 22 92 47 47

Navy Plaisance

Pont de Somme - 80450 Camon

Tél.: 03 22 46 30 83

Yonne

Auto Bateau Ecole A. Frochot

27 rue d'Egleny - 89000 Auxerre

Bateau Ecole Gambetta

41 avenue Gambetta - 89300 Joigny

Tél.: 03 86 62 22 49

Police de Sens

Rue des Francs Bourgeois - 89093 Sens

Tél · 03 86 83 45 00

Essonne

Base de loisirs et de plein air

Le Port aux Cerises - 91210 Draveil

Tél.:01 69 40 33 10

Bateau Ecole Meuret

76 Grande Rue - 91360 Epinay-sur-Orge

Tél.: 01 69 09 83 15

Longjumeau Conduite

18 avenue du Général de Gaulle - 91160 Longiumeau

Tél.: 01 69 09 29 27

Sports Nautiques - Mr Garnier - ENSN

25 Route Nationale 7 - 91350 GRIGNY

Tél.: 01 69 06 99 09

LES BATEAUX ÉCOLES

Hauts-de-Seine

Auto Bateau Ecole La Péniche - Foromar sarl

257 quai d'Asnières - 92390 Villeneuve-la-Garenne

Tél.: 01 47 94 54 94

Mazura Marine

Face 36 quai Alphonse Le Gallo - 92100 Boulogne

Tél.: 01 46 99 98 50

Bateau Ecole Péniche ECF

1363 quai Marcel Dassault - 92210 Saint-Cloud

Tél.: 01 46 02 03 04

Ecole de Navigation de Neuilly

25 boulevard Vital Bouhot - 92200 Neuilly-sur-Seine

Tél.: 01 47 47 61 35

Nautic Motors France

Face 73 quai Dr Dervaux - 92600 Asnières

Tél.: 01 47 93 08 02

Seine-Saint-Denis

Bateau Ecole Michel Petit

107 rue Anatole France - 93600 Aulnay-sous-Bois

Tél.: 01 48 66 18 90

B.E. Marc

20 rue du Port - 93800 Epinay-sur-Seine

Tél.: 01 49 40 02 67

Découverte et développement de la Navigation

Base Nautique, La Haute Ile

Chemin de Halage - 93330 Neuilly-sur-Marne

Tél.: 01 43 08 88 55 Paris Nautique

4 bis rue Lakanal - 93500 Pantin

Tél.: 01 48 10 36 77

Val-de-Marne

A.A.B. Cours Claude Asken

178 Grande rue Charles de Gaulle

94130 Nogent-sur-Marne

Tél.: 01 48 71 32 70

Amicale des Navigateurs de Villeneuve Triage

21 avenue de Choisy - 94190 Villeneuve-Saint-Georges

Tél.: 01 43 86 41 09

Auto Ecole II

II rue du Pont de Créteil - 94100 Saint-Maur-des-Fossés

Tél.: 01 48 83 41 13

B.E. Hako

43 avenue Gabriel Péri - 94170 Le Perreux

Tél.:01 43 24 16 00

Bateau Ecole du Bois

12 rue Clément Viénot

94300 Vincennes

Tél.: 01 43 74 79 72

Bateau Ecole Bontemps

14 rue Bougeot - 94240 L'Haÿ-les-Roses

Tél.: 01 46 64 63 61

Jet Set Navigation

2 rue de Seine - 94140 Alfortville

Tél.: 01 43 96 56 29

Val-d'Oise

Auto Bateau Ecole Lebeur

12 Grande Rue - 95270 Asnières-sur-Oise

Tél.: 01 34 68 01 89

Sarl Polynautic - Pirard

9 avenue des Sapins - 95290 L'Isle-Adam

Tél.: 01 34 69 38 13

Pontoise Sport Loisirs

9 place du Grand Martroy - 95300 Pontoise

Tél.: 01 30 38 00 55

CER Persan

14 avenue Jean Jaurès - 95340 Persan

Tél.: 01 39 37 68 48

Michel Bateau Ecole

5 place de la Gare - 95350 Saint Brice-sous-Forêt

Tél.: 01 39 90 41 02

Tél.: 01 45 11 08 50 - Fax: 01 48 86 13 25

Textes réglementaires

RÉGLEMENTATION DE LA NAVIGATION DE PLAISANCE

Nous avons dressé une liste des principaux textes dont vous devez prendre connaissance. Ces textes indiquent les règles de police et de navigation à respecter sur le réseau des voies navigables. Elles sont applicables à l'ensemble des usagers.



REGLEMENT GENERAL DE POLICE (R.G.P.)

Décret n° 73-912 du 21 septembre 1973 modifié (brochure n° 1065 au J.O.).

2

REGLEMENTS PARTICULIERS DE POLICE (R.P.P.)

Les arrêtés du 20 septembre 1974 (fascicule n° 75-5 bis au J.O.) fixant les règlements particuliers de la police de la navigation sur les canaux, rivières, cours d'eau et plans d'eau domaniaux.

L'arrêté du 22 novembre 1993 fixant le R.P.P. sur le réseau fluvial de la Ville de Paris.

3

TEXTES RELATIFS A LA CONDUITE DES BATEAUX

(Cf fascicule n° 1630-1 au J.O.).

4

CALENDRIER DES CHOMAGES

Arrêté pris chaque année en fonction des travaux prévus sur les ouvrages et nécessitant des interruptions ou des restrictions à la navigation (publié au J.O. en début d'année).

Les documents 1, 2, 3, 4 sont consultables sur place à la Direction des Journaux Officiels, 26 rue Desaix 75015 Paris -Tél.: 01 40 58 79 79. Vous pouvez les commander par fax au 01 45 79 17 84 ou sur internet à : www.journal-officiel.gouv.fr

5

REGLEMENTS PARTICULIERS DE POLICE DE PLAISANCE

Arrêtés ministériels ou préfectoraux fixant, en particulier, les conditions de pratiques de disciplines sportives (cf les zones de pratique des sports nautiques).

6

AVIS A LA BATELLERIE N° 1 (publié en début d'année) et suivants

Consignant les prescriptions temporaires modifiant les conditions de navigation à moyen terme pour le n° I et au cas par cas pour les avis suivants.

Vous pouvez prendre connaissance des documents 5 et 6 auprès des subdivisions du service Navigation de la Seine dont les coordonnées vous sont données dans les rubriques par bassins.

Matériel de sécurité*

OUELOUES RÈGLES DE ROUTE

Liste obligatoire pour les bateaux de plaisance d'une longueur comprise entre 2,50 m et 24 m inclus naviguant en zone IV

ENGINS DE SAUVETAGE

 I brassière de sauvetage adaptée et approuvée C.E. par personne (y compris taille enfant)

ASSECHEMENT ET INCENDIE

- le(s) extincteur(s) approuvé(s) et marqué(s) C.E.
- I seau rigide de 7 litres muni d'un bout (bateau > 5 m)
- I écope reliée par un bout (bateau < 5 m)

APPAREILS, INSTRUMENTS, MATERIEL DE NAVIGATION ET D'ARMEMENT

- · des apparaux de mouillage (voir tableau)
- 2 avirons ou une godille (pour bateau < 8 m.)
- I gaffe
- I chaumard à l'avant et un dispositif permettant le remorquage à l'arrière
- I gonfleur (pour embarcation pneumatique)
- 2 amarres d'une longueur égale ou supérieure à celle de l'unité et une bouée lignée
- I bouée couronne approuvée ou marquée C.E.
- I dispositif de sécurité coupant automatiquement l'allumage ou le gaz en cas d'éjection (+ 4,5 kw)
- I boîte de secours (voir ci-contre)

Sur les lacs et plans d'eau et la Seine à l'aval du pont Jeanne d'Arc à Rouen, équipements supplémentaires :

- I lampe électrique étanche portative
- 3 feux rouges à main
- I corne de brume
- I bouée couronne munie d'une ligne de jet (longueur > 10 m.)
- I engin de sauvegarde (bateau > 8 m.)
- I compas

Pour les coches nolisés et les bateaux équipés d'une cabine fermée, un équipement de sécurité spécifique est obligatoire (se renseigner auprès de la Commission de surveillance)

DOCUMENTS

· cartes de la région fréquentée

BOITE DE SECOURS**

- pansements stériles prêt à l'emploi : grand modèle I boîte, petit modèle I boîte
- compresses stérilisées, sutures cutanées, sparadrap adhésif (1 boîte de chaque)
- antiseptique local (I flacon ou I boîte)
- eau oxygénée (I flacon)
- tulle gras (I pochette)
- bandes de contention (1 petite largeur + 1 grande largeur)

Long. du bateau	Masse de l'ancre	Diamètre de la chaîne	Longueur de la chaîne	Diamètre du cablôt	Longueur du cablôt
2,50 à 6,50 m	8 kg	6 mm	5 m	10 mm	20 m
6,50 à 9 m	10 kg	8 mm	5 m	I4 mm	20 m
9 à 12 m	12 kg	8 mm	10 m	I4 mm	20 m
12 à 15 m	14 kg	10 mm	10 m	I4 mm	20 m
15 à 24 m	I ancre 28 kg ou 2 ancres x I4 kg	16 mm ou 12 mm	40 m ou 10 m	pas de cablôt 14 mm	pas de cablôt 30 m

^(*) Selon l'arrêté du l'er février 2000 relatif à l'équipement de sécurité des bateaux de plaisance.

^(**) Liste indicative édictée sous toute réserve.

Lexique

AMONT : Partie d'un cours d'eau comprise entre un point considéré et la source.

ARCHE MARINIERE : Arche d'un pont sous laquelle doit passer le bateau.

AVAL : Partie inférieure d'un cours d'eau, d'une vallée ; le côté vers lequel descend le cours d'eau.

BAJOYER: Mur en maçonnerie formant les parties latérales d'une écluse.

BIEF: Partie d'un canal ou d'une rivière comprise entre deux écluses ou deux barrages.

BOLLARD : Organe d'amarrage à terre ou sur un bateau.

CANAL V.H.F: Bande de fréquence radio préréglée.

CHENAL : Partie navigable de la rivière où les bateaux doivent circuler.

CHOMAGES: Interruption de la navigation pour travaux. Les dates des chômages des voies d'eau sont fixées par arrêté ministériel.

CLIQUET DE SECURITE : Ergot servant à bloquer la manivelle de manoeuvre des écluses manuelles.

P.H.E.N.: Plus Hautes Eaux Navigables au-delà desquelles la navigation est interrompue. Elles sont annoncées par avis à la batellerie.

DEFENSES (ou PARE BATTAGE) : Ballons servant à protéger la coque contre les chocs. Elles doivent être flottantes.

DEVERSOIR : Partie de barrage fixe ou mobile.

DEVISE : Nom de baptême d'une embarcation.

ECOIRE : Pièce de bois ou de métal destinée à tenir le bateau écarté de la rive.

ECHELLE D'ECLUSES : Succession d'écluses très rapprochées permettant au canal de franchir une déclivité importante.

ETIAGE : Niveau des plus basses eaux d'un cours d'eau.

ERRE: Vitesse acquise par un bateau.

NAVIGATION A LA DERIVE : La navigation du bateau se fait au gré du courant moteur arrêté.

PALPLANCHE : Dispositif métallique de protection de berge.

PERCHE : Elément fixé à proximité de l'écluse destiné au déclenchement de l'ouverture des portes d'une écluse automatisée.

PORTES DE GARDE : Portes d'écluses utilisées uniquement en période de crue pour isoler le canal de dérivation.

RADIER DU SEUIL DE L'ECLUSE : Maçonnerie du fond de l'écluse, sous les portes.

SAS : Espace situé entre les portes amont et aval d'une écluse.

TIRANT D'AIR : - D'un ouvrage d'art : hauteur disponible entre le niveau de l'eau et la clef de voûte.

- D'un bateau : distance verticale entre le plan d'eau et le point le plus élevé du bateau.

TIRANT D'EAU : Distance d'enfoncement du bateau sous la ligne de flottaison.

TREMATAGE : Action de dépasser un bateau.

VANTAIL : Partie mobile des portes d'écluses ; il existe des portes à un ou deux vantaux.

VANTELLE : Vanne verticale située dans une porte d'écluse et permettant de remplir ou vider un sas.

Les signaux de la voie navigable

Obligation



S'arrêter dans certaines conditions

Se diriger vers

le coté du

chenal indiqué



Vitesse limitée à 6 km/h



Emettre un signal sonore



Observer







Tenir le coté du chenal Bâbord/Tribord



Croiser le chenal vers Bâbord/Tribord



Direction obligatoire

Activité nautique

/ Autorisation









motorisés

Ski nautique







ni moteur

Navires à voiles













Planche à voile

Baignade









Véhicules nautiques à moteur

Indication

Bassin de vitesse

Interdiction



stationner

Amarrage

interdit



interdit





de virer



de créer des remous

Rencontre de

Aire

voies affluentes

autorisé



Câble





autorisé

Autorisation

de passer

Barrage



autorisé

Bac







ID-entre convois



Interdit de croiser et de dépasser









menues embarcations

non motorisées







Préparez-vous à

vous mettre en

route

Interdite Avec précaution

Fin

d'interdiction





Entrée port

Restriction



limitée

dans voie

affluente



limitée



limitée



à 50 m



Restrictions imposées

Ponts







Interdiction de passer hors de l'espace indiqué



Passer (pas de trafic en sens inverse)



Recommandation



l'espace indiqué





Les signaux de la voie navigable



Passer du coté

des feux ou panneaux rouge et blanc

de nuit

Prolongé = Bref -Très bref . Tritonal 🖪 Attention = le viens sur tribord • le viens sur Bâbord •• le bats en arrière ••• Incapable de manoeuvrer •••• On ne peut me dépasser ••••• Danger imminent abordageetc. Signal de détresse etc. le vais virer sur tribord =•

Signaux phoniques

le vais virer sur bâbord ■●● le veux dépasser votre tribord le veux dépasser votre bâbord ■■•• e vais traverser Entrée et sortie des ports sur tribord

Entrée et sortie des ports sur bâbord Temps Bouché Bateau isolé faisant route

Convoi ou formation à couple faisant route Avalant naviguant au radar 🔳 🗗 🗗

Légende





Ecluse, bassin de la Seine

Les guides des autres bassins

Bassin du Nord-Pas-de-Calais

Direction régionale du Nord-Pas-de-Calais

Tél.: 03 20 15 49 70

Bassin du Nord-Est

Direction interrégionale du Nord-Est Tél.: 03 83 95 30 01

Bassin du Sud-Ouest (canal du midi)

Direction interrégionale du Sud-Ouest Tél.: 05 61 36 24 24

Bassin Rhône-Saône

Direction interrégionale Rhône-Saône Tél.: 04 72 56 59 00

Bassin du Centre-Est

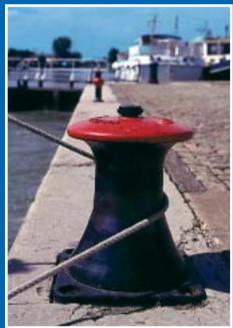
Direction interrégionale du Centre-Est Tél.: 03 86 71 71 71

Pour tout renseignement complémentaire :

Voies navigables de France

175 rue Ludovic Boutleux BP 820 - 62408 Béthune cedex

> Tél.: 03 21 63 24 24 Fax: 03 21 63 24 42 Internet: www.vnf.fr



oto VNF / Jemo

Voies navigables de France Direction interrégionale du bassin de la Seine

2, quai de Grenelle - 75732 Paris cedex 15 Tél.: 01 40 58 29 99 ou 01 44 06 63 60 - Fax: 01 44 06 63 69 e-mail: sdad.sn-seine@equipement.gouv.fr

Port autonome de Paris

2, quai de Grenelle - 75732 Paris cedex 15 Tél.: 01 40 58 27 42 - Fax: 01 40 58 27 50 e-mail: dttl@paris-ports.fr - web: www.paris-ports.fr